

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 20 juin 2013, à 19h00
à la Salle de Spectacles**

9^{ème} séance – 2012 / 2013

Séance du jeudi 20 juin 2013

Présidence de Mme Nicole Divorne, Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'article 65 du règlement de notre Conseil, je vous informe que 68 conseillers communaux ont signé la liste de présence. Le quorum étant largement atteint, je déclare ouverte cette neuvième et dernière séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2012-2013.

Sont excusé(e)s: Mmes Brigitte Rohr et Gerarda Romano-Giorno ainsi que MM. Jacques Berthoud, Vito Vita, João-Batista Domingos, Armando Mateus, Michele Scala et Anton Chatelan

Sont absent(e)s: Mmes Solmaz-Rosa Korkmaz et Ranjini Sivanesan et ainsi que MM. Jérôme Tendon et Hasan Dinç

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Un dépôt d'une motion par le groupe Les Verts intitulée "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies",
- Une interpellation de M. Jean-Pierre Leyvraz à propos des abris TL,
- Une interpellation de M. Jérôme Tendon,
- Une interpellation de M. Stéphane Montabert,
- Une interpellation de Mme Suzanne Sisto-Zoller sur le déplacement du jardin d'enfants "Les lapins bleus".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 17 de l'ordre de jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins une abstention.

1. Adoption de de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 mai 2013

3. Démissions - Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Comptes communaux – Exercice 2012**
 - a) De la Commission intercommunale Mèbre-Sorge
 - b) De la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy
 - c) De la Commune de Renens

Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Roland Divorve, Président de la COFIN
12. **Gestion – Exercice 2012**

Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – Mme Nadia Carota, Présidente de la COGEST
13. **Rapport de la Commission conjointe COFIN/COGEST**

M. Stéphane Montabert
14. **Rapport du préavis N° 35-2013** – Censuy – Demande d'un crédit pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double (VD4), d'un Apems, d'un abri PCi de 192 places et pour l'aménagement d'un parc sportif.

M. Vincent Keller, Président-rapporteur
15. **Rapport du préavis N° 36-2013** – Communication sur les grand chantiers – "Renens en mouvement"

M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur
16. **Rapport du préavis N° 37-2013** – Demande de crédit pour les aménagements de la ligne tl 25 rue du Léman – avenue du Censuy, rue du Simplon, réaménagements routiers

M. Pascal Golay, Président rapporteur
17. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang, intitulé "Pour un espace culturel au Centre-ville de Renens".
18. Questions, propositions individuelles et divers
19. Allocutions

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 mai 2013

Mme la Présidente signale que la phrase suivante, qui parle d'elle-même, a été ajoutée avant les résultats des élections du Président et des deux vice-présidents pour l'année 2013-

2014 : « les chiffres communiqués lors de la séance du Conseil communal tenaient compte de bulletins qui auraient dû être considérés comme nuls. Par souci de régularité, vous trouverez ci-dessous les chiffres corrigés. »

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23 mai 2013.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démissions - Assermentation

- **M. Antoine Steiner, PS**

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Après 14 ans dans le Canton de Vaud, je quitte ce Canton, j'ai passé 4 ans à Renens, c'était de très belles années.

Grâce à la politique, j'ai pu bien m'intégrer dans la Commune et je vous souhaite à tous plein succès pour la suite et je vous remercie.

Mme la Présidente remercie M. Antoine Steiner pour son engagement au sein du Conseil communal de la Ville de Renens et formule ses meilleurs vœux pour son avenir.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues et amis,

Après près de 25 ans dans la Commune de Renens et une législature et demi comme membre du Conseil communal, je m'en vais découvrir de nouveaux horizons en Norvège, où j'ai obtenu un travail pour 6 mois – en tout cas.

Si ma période d'absence de Suisse est a priori limitée, j'ai tout de même décidé de vous annoncer aujourd'hui ma démission du Conseil communal, ceci à la fois parce que je pense qu'une demi-année, ça n'est finalement pas rien en terme de travaux courants pour la Commune, mais surtout parce que cela permettra à d'autres camarades socialistes motivés de découvrir ou redécouvrir la fonction de conseiller communal.

Je ne pars pas du tout aigrie ou déçue du travail effectué. Au contraire, même si le populisme, l'électoratisme, l'élitisme ou même la mollesse de certains - de tous bords confondus - m'hérissent souvent le poil, je constate avec plaisir et fierté que Renens va dans la bonne direction et jouit d'un dynamisme qui fait parler de nous loin à la ronde.

Toutefois, comme il est rare d'avoir l'occasion de disposer d'un petit temps de parole pour aborder des éléments généraux, un peu détachés des problématiques liés au travail courant de législatif, j'en profite pour mettre en évidence un élément qui me semble être un des principaux défis politiques qu'il faudra relever à moyen terme : il s'agit du rôle du législatif vis-à-vis à la fois de la Municipalité mais aussi vis-à-vis des autres communes avoisinantes. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas faire une grande diatribe formaliste sur l'organisation des institutions politiques. Je constate simplement qu'il n'est pas rare d'entendre des discours assez désabusés sur notre pouvoir d'action au sein de la Commune, du type : « de toute manière tout est joué d'avance, nous sommes que des caisses enregistreuses, nous avons à nous prononcer que sur des projets déjà tout ficelés, les décisions se prennent à un autre niveau... etc. etc. » Je ne pense pas que notre travail ait perdu tout son sens et je ne crois pas être une personne pessimiste et aigrie. Toutefois, il faut reconnaître que ce sentiment ne vient pas de nulle part. Tout d'abord, nous avons la chance d'avoir une Municipalité extrêmement cohérente, forte et active, ce qui je crois n'a pas été nécessairement la règle par le passé. C'est évidemment une chance mais cela pose la question de comment nous positionner « nous - conseil communal », en regard d'une équipe qui effectue un travail globalement impressionnant et positif. Mais c'est surtout parce que les enjeux de notre Ville, notre agglomération, notre région dépassent largement nos ridicules frontières communales, que les décisions majeures s'effectuent de plus en plus à un autre niveau. Lequel ? Pour l'instant, celui de l'intercommunal, ce concept flou qui a été créé pour pallier à notre manque de clairvoyance et de courage sur la gestion des problématiques à large échelle. A mon avis, il est temps d'arrêter d'être effrayé par des mots comme « fusion de communes » et de regarder ce que font nos voisins afin que notre région gagne non seulement en démocratie mais aussi en cohérence à tous les niveaux.

Mais bon, loin de moi l'idée de vous assommer avec cela maintenant... Nous pourrions certainement continuer de parler de tout cela autour d'un verre tout à l'heure et j'espère que ces questions feront l'objet de nombreuses discussions après mon départ. Dans tous les cas, je suivrai avec intérêt et évidemment un petit pincement au cœur vos débats depuis l'étranger. Car quoiqu'il arrive et malgré les 2600 km qui me sépareront bientôt d'ici, Renens et l'Ouest-lausannois resteront Ma Ville, celle où j'ai grandi et que j'aime.

Mme la Présidente remercie Mme Line Rouyet pour son engagement au sein du Conseil communal de la Ville de Renens et formule ses meilleurs vœux pour son avenir.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

Voilà près de 20 ans que je siége au Conseil Communal de Renens et je l'ai même présidé en 1995.

Arrivée en 1974 de Chailly par la ligne N° 7, pour enseigner à Florissant, je retourne à Chailly dans la ferme de mon enfance, mais cette fois en prenant le 7 et le 17....

De Renens, je garderai le souvenir de toutes les fêtes diurnes et nocturnes qui font vivre la Ville : l'ancien dancing du Corso, Suburba, le cortège de la fête des écoles hélas disparus, les fêtes du 700^{ème} puis interculturelles devenue Festimixx et la fête au Village entre autres.

Souvenirs aussi des samedis matins au marché avec animations et apéros et de la riche vie associative.

Petit clin d'œil à Madame Huguenin, la place du Marché étant à tout le monde, je ne ferai plus partie « des autres », de plus la terrasse du restaurant est fermée, et je laisse la place « aux habitués » qui continueront de la souiller.

A vous membres de la Municipalité et du Conseil, je vous souhaite une bonne suite et me réjouis de vous revoir à l'occasion.....naturellement, d'une fête à Renens.

Mme la Présidente remercie Mme Betty Forestier pour son engagement au sein du Conseil communal de la Ville de Renens et formule ses meilleurs vœux pour son avenir.

Faisant suite à l'annonce de la démission de notre Conseil de M. Raymond Gauthier, du groupe Les Verts, ce sera M. Fatmir Sadiku qui le remplacera. Mme la Présidente prie M. Fatmir Sadiku de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Après avoir donné lecture de la formule du serment Mme la Présidente prie M. Fatmir Sadiku de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

- **M. Fatmir Sadiku – Je le promets**

Mme la Présidente félicite M. Fatmir Sadiku pour son assermentation, lui remet son enveloppe et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Renens.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ Carnet noir

J'ai le regret de vous annoncer le décès de la Maman de M. Roland Divorve. Nous adressons nos plus sincères condoléances à M. Divorve, membre de ce Conseil.

❖ Résultat des votations fédérales du 09 juin 2013

1. Initiative populaire du 7 juillet 2011 «Election du Conseil fédéral par le peuple»

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'903	2'775	2'774	26	10	2'738	660	2'078	35.10%

2. Modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'903	2'775	2'774	61	8	2'705	1'735	970	35.10%

❖ Résultat des votations cantonales du 09 juin 2013

1. Modification de l'article 80 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (compétence en matière de contrôle de la validité d'une initiative)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'903	2'775	2'774	136	16	2'622	2'225	397	35.10%

2. Modification de l'article 84 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'903	2'775	2'774	117	12	2'645	2'310	335	35.10%

3. Modification de l'article 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (délai de vacance au Conseil d'Etat)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'903	2'775	2'774	151	13	2'610	2'454	156	35.10%

4. Modifications des articles 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (réorganisation de la Cour des comptes)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'903	2'775	2'774	152	12	2'610	2'468	142	35.10%

❖ Rapport de gestion de la PolOuest

J'ai reçu le rapport de gestion de la PolOuest en 5 exemplaires. Ils sont disponibles auprès de Mme Charlet.

❖ Pétition

J'ai reçu une pétition de Monsieur Pierre-Alain Christen relative au maintien de son « chalet sur la Place du Marché ». Elle a été signée par 200 personnes. Le bureau du Conseil a décidé de la transmettre à la Commission des pétitions.

❖ Collège du 24-Janvier

Je me suis rendue au vernissage d'un projet d'architecture mis sur pied par 9 classes, allant de l'enfantine à la 4^e primaire, du collège du 24-Janvier et subventionné par la Commune. Le résultat de ce travail est la maquette que vous avez pu observer dans l'entrée de la Salle de spectacle. Un architecte a rencontré chacune des 9 classes pendant 6 périodes et a également organisé une visite d'un quartier de Lausanne avec explications à la clé. Chaque élève a réalisé une maison accompagnée d'un texte expliquant la vie dans cette maison. Puis, dans un deuxième temps, l'architecte leur a présenté des maisons du monde entier en leur faisant comprendre en quoi elles étaient adaptées à tel ou tel climat. Puis chaque classe a réalisé un quartier avec leurs maisons et trois bâtiments annexes, par exemple hôpital, musée, etc.... Finalement, les quartiers ont été assemblés. Une chanson et des panneaux ont encore été préparés pour la présentation aux parents et aux invités. Les enseignantes relèvent la qualité du travail fourni par les élèves et le plaisir qu'ils ont eu à participer à ce projet. Personnellement, je tiens à féliciter Petits et Grands pour cette magnifique réalisation

❖ Jetons de présence

Les fiches de décompte des jetons de présence ont été remises en début de conseil aux présidents de groupe. Merci à ceux-ci de les remettre à leurs membres. Seules les séances jusqu'au 7 juin 2013 ont été prises en comptes. Toutes les activités ayant eu lieu après cette date seront indemnisées sur le décompte de décembre 2013. A noter que les jetons de présence de la CUAT seront payés au plus tard en décembre suite à un contretemps du Président. Si cela vous pose problème, merci de vous adresser en fin de Conseil à Mme Charlet.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 9-2012/2013 de la Municipalité.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

Nous aurons effectivement quelques communications et je passerai la parole en particulier à M. Olivier Golaz qui aura deux communications précises à vous faire.

Pour ma part, j'en ai également deux dont la première est un complément d'information par rapport à la pétition que vous avez reçue de M. Christen. Je vous informe que nous avons écrit tout récemment à M. Christen pour le remercier d'avoir tenu ses engagements. Effectivement, nous avons dû lui demander de quitter l'emplacement qu'il occupait de manière transitoire sur la place du Marché, pour des raisons de légalité qui touchent tant à la LATC qu'à la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB), ainsi qu'à la volonté que nous avons de ne pas louer de manière définitive cet emplacement. Par contre, nous avons assuré le stockage de son chalet au Centre technique communal et sommes en contact avec lui pour, éventuellement, prévoir une installation toujours transitoire mais qui correspondrait à nouveau à ces deux lois ainsi qu'à l'équité entre commerçants. Nous sommes à la disposition de la Commission des pétitions si souhaité.

Concernant la deuxième information, nous avons reçu au début de cette semaine deux courriers des TL répondant respectivement à une question de Mme Irina Krier posée lors de la séance du Conseil du mois de mars et à une interpellation et une question de MM. Alberto Mocchi et Didier Divorne concernant le passage de la ligne N° 7 à la ligne N° 17. Dès réception de ces réponses, nous les avons fait suivre par courriel aux présidents de groupe et de parti ainsi qu'aux questionneurs et interpellateur et à Mme la Présidente du Conseil. Peut-être aurions-nous dû les envoyer à tous les conseillers communaux, nous ne l'avons pas fait et je m'en excuse. Elles seront en tout cas jointes au procès-verbal.

Mme la Syndique résume les deux lettres reçues dont vous trouverez ci-dessous les textes in extenso.

Réponse des TL à la question de Mme Irina Krier posée lors de la séance du Conseil communal du 07 mars 2013 (cf page N° 40 du procès-verbal de la séance)

"Madame la Syndique,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Votre lettre du 21 mars dernier, relative à la question de Mme la Conseillère communale Irina Krier, nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention. La volonté de progresser étant l'une des valeurs clés de l'entreprise, nous prendrons en compte ce retour d'expérience et tenons d'ores et déjà à transmettre nos excuses à Madame Krier pour le désagrément subi.

Après une enquête interne, nous sommes en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants.

Quels sont les critères utilisés pour décider de couper ou dévier une ligne?

L'objectif est de pouvoir exploiter une ligne, au maximum, via le réseau planifié. Il arrive, dans certains cas, que le respect de l'itinéraire ne réponde plus à cet objectif.

Décider de couper une ligne est une décision qui répond à des critères précis: la non-possibilité d'assurer un service satisfaisant pour l'ensemble des clients de la ligne, des incidents intervenant de manière imprévisible et/ou des reports prévisibles de trafic lors de travaux ou de manifestations. Une analyse menée auprès de notre clientèle (enquête MIS TREND, septembre 2012, détails sur demande) a montré qu'un retard supérieur à 10 minutes était considéré comme une « perturbation » par nos usagers.

Lors d'une perturbation, notre mission est de prévoir les alternatives les plus adéquates et une information voyageurs la plus adaptée et le plus en amont possible.

Les coupures de lignes restent, malgré tout, très rares. Ainsi, parmi les 335 chantiers sur l'année 2012, seulement 6 ont généré des suppressions de lignes. 26 ont généré un dossier tactique impliquant des déviations de lignes.

Que s'est-il passé le 7 mars 2013?

Un bouchon de 50 minutes s'est produit à la place de la Gare de Renens. Il est la conséquence d'une double série de feux de chantiers non synchronisée, double alternance qui a été corrigée par la suite.

Par pro-activité et pour éviter le mécontentement de notre clientèle bloquée trop longtemps à l'intérieur des bus, nous avons décidé de dévier de façon ponctuelle les lignes 31 et 33 pendant cette période. Ces déviations étaient dictées par un agent tl positionné sur place entre 16h30 et 19h00. Ce dispositif réactif ne permettait pas d'anticiper l'information voyageurs, d'où la diffusion de messages en temps réel à l'intérieur des bus. Relevons que, pour des raisons de sécurité, les conducteurs ne sont pas autorisés à faire descendre des voyageurs en dehors des arrêts commerciaux.

Qui prend la décision de couper ou dévier une ligne ?

Suite à des incidents ou des accidents, voire des blocages de lignes, la décision de couper et/ou modifier une ligne et d'offrir des solutions alternatives revient à l'exploitant. Par solutions alternatives, nous entendons le recours à la multi-modalité (m1, m2, route) accompagnée par une information voyageurs adaptée. Il s'agit d'assurer une régularité et une ponctualité correspondant aux besoins du voyageur, mais aussi de veiller au respect de la loi sur la durée du travail.

Enfin, confrontés à des événements pouvant avoir un impact plus conséquent ou plus durable (à l'exemple des travaux de Chailly à Lausanne, des futurs travaux liés au tramway et à la mise à double sens du 14 Avril à Renens) la situation est traitée en étroite collaboration avec les collectivités par notre unité du Développement de notre offre (DO). Selon les cas, une décision est également validée par notre Direction.

En espérant que ces éléments vous permettront de répondre à Mme la Conseillère communale, Irina Krier, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à l'expression de nos sentiments distingués."

Commentaires complémentaires de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Il est vrai, Mme Krier, que nous aurons probablement plus de désagréments de ce genre avec les chantiers à venir, alors nous espérons que ces désagréments seront prévisibles et qu'ils pourront, dès lors, être anticipés. D'autre part, nous veillerons à ce que les TL développent et renforcent des prestations telles que la communication pro-active à l'intérieur des bus

Réponse des TL à l'interpellation de M. Alberto Mocchi déposée lors de la séance du Conseil communal du 23 mai 2013 (cf page N° 41 du procès-verbal de la séance) et à la question de M. Didier Divorne posée lors de la séance du Conseil communal du 23 mai 2013 (cf page N° 43 du procès-verbal de la séance)

"Madame la Syndique,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Par courrier du 5 juin 2013, vous nous faites part d'une interpellation et d'une question qui ont été émises lors de la séance du Conseil communal du 23 mai, au sujet des modifications d'exploitation, des lignes 7 et 17, qui devaient intervenir dès le 3 juin.

Nous sommes conscients des interrogations, voire des inquiétudes, d'une part de la population de votre commune et souhaitons donner l'information la plus complète à votre Conseil.

Contexte global

Il est important de rappeler le développement des transports publics sur la commune de Renens, en particulier en relation avec le centre et la gare depuis quelques années. Ainsi, entre 2007 et 2013, nos prestations ont augmenté de plus de 50%, puisque le kilométrage effectué par nos véhicules, sur le territoire communal, est passé de 531'000 à 803'500 Km par an, au cours de cette période. Le m1 n'est pas oublié, puisque 5 rames sont en cours de construction dans nos ateliers, de manière à garantir la circulation de trains complets pendant les heures de pointe, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le développement de l'agglomération - par conséquent du réseau de transport public - induit un nombre important de mutations et de chantiers qui vont rythmer et impacter la vie des habitants, durant plusieurs années, sur une grande partie du territoire que nous desservons. Ainsi, par exemple, les infrastructures routières et les réseaux de canalisation doivent être renforcés ou réaménagés, de manière à ce que nos lignes importantes puissent circuler ultérieurement, dans les meilleures conditions et, si possible, sans coupures ou perturbations notables.

Il faut être conscient que ces chantiers vont obliger une partie de notre clientèle à modifier leurs trajets. Nous visons à réduire les inconvénients qui en découleront, en gardant une offre de transport cohérente, fiable et compréhensible dans la durée. Il sera également nécessaire de donner un maximum d'informations en temps réel, en particulier par le biais de nos bornes d'information et de nouvelles applications pour les smartphones, sans oublier les canaux usuels d'information.

Le cas particulier de la ligne 7

Des chantiers importants - tant au niveau de leur durée que de leurs effets - sont prévus, dès le 1^{er} trimestre 2013, sur divers tronçons de la ligne 7, en particulier :

- *Travaux d'aménagement de chaussée et de canalisations souterraines, à Chailly, pour le futur BHNS, puis dès 2014, selon un calendrier à préciser*
- *La mise à double sens de l'avenue du 14-Avril*
- *Les travaux de construction du tram, entre Renens et Lausanne*
- *Les travaux de rénovation du Grand-Pont (avec fermeture à toute circulation)*
- *Les travaux d'aménagement de chaussée et de canalisations souterraines, pour le futur BHNS sur le boulevard de la Forêt à Pully.*

Les travaux annoncés sur la branche Nord-Est de la ligne 7, à Chailly, nous ont conduits, en fonction des étapes annoncées, à couper la ligne 7 en deux :

- *Entre Saint-François et Val-Vert, la ligne 7 continuera à être exploitée par des convois qui, depuis Bel-Air, remonteront par la Riponne, le Tunnel et César-Roux, avant de retrouver l'itinéraire actuel, à la place de l'Ours. Les fréquences d'exploitation seront similaires à celles d'aujourd'hui.*
- *Sur le tronçon Ouest, deux carrousels imbriqués ont remplacé les anciennes lignes 17 et 7, sous l'appellation de ligne 17. Un premier carrousel circule avec des convois entre Georgette et Renens, un deuxième avec des autobus articulés, entre Georgette et Croix-du-Péage. Ce mode de faire permet d'assurer une fréquence de 5' en heure de pointe et de 7,5' en heure creuse, sur le tronçon le plus chargé, sans avoir besoin de modification ou d'extension de la ligne aérienne. Pendant la journée, un véhicule sur deux va jusqu'à Croix-du-Péage.*

Remarques et précisions sur l'interpellation de M. Mocchi

Il est exact que le nombre de passages de véhicules a diminué, par rapport à la situation précédente, soit 12 versus 14-15 par heure de pointe, avec certains de ces véhicules offrant un peu moins de capacité que les convois. Toutefois, il s'agit d'une capacité théorique, car précédemment, les 2 lignes n'avaient pas, en heure de pointe, la même fréquence de passage et, de plus, ces fréquences n'étaient pas compatibles, avec pour conséquence la formation régulière « de trains de bus » et donc, une sous-utilisation du second véhicule et une surcharge du premier véhicule.

Le prolongement des convois électriques, jusqu'à Croix-du-Péage, étant une solution inadéquate, tant au niveau des coûts de construction de la ligne aérienne - qui de plus devrait être démontée à court/moyen terme - que des délais de construction, il a fallu travailler avec les plus grands véhicules disponibles et utilisables, avec les deux carrousels imbriqués, comme déjà mentionné. La fréquence sur chaque carrousel de 10 minutes conduit à une fréquence de 5 minutes sur le tronçon le plus chargé et devrait garantir une régularité de passage visant à éviter, au maximum, les trains de bus et leurs effets négatifs.

Pour obtenir le même nombre de passages, il aurait fallu introduire une fréquence à 4 minutes sur le tronçon commun. Ceci est dans la pratique impossible à gérer, du fait :

- de l'imbrication de 2 lignes, dont les véhicules ne peuvent pas basculer d'une ligne à l'autre en cas de besoin;
- du manque de voies en site propre sur certains secteurs;
- de priorités non accordées ou mal réglées, pour nos bus, à certains carrefours, tant à Renens qu'à Lausanne.

Comme vous pourrez le constater, notre objectif est aujourd'hui de privilégier la régularité de passage et la fiabilité de ce double système. Conscients des impacts des différents chantiers annoncés, nous avons pris des mesures complémentaires, dont certaines sont déjà en place ou en cours d'aménagement :

- Amélioration des fréquences des lignes 18, 32 et 33
- Prolongement de la ligne 25 qui évitera, par le sud des voies cff, les zones de chantier
- Rabattement de lignes sur la halte de Prilly-Malley
- Augmentation de la capacité en heure de pointe du m1 avec la construction des 5 rames.

Enfin, comme sur l'ensemble de notre réseau, nous allons procéder à un suivi de cette ligne, le cas échéant, nous prendrons les dispositions adéquates, si nous devons constater des anomalies ou des manques de capacité, comme, par exemple, le recours à des « doublures » ciblées à certaines heures ou sur certains secteurs. Des mesures d'accompagnement seront peut-être nécessaires, pour faciliter la bonne progression de nos véhicules et le respect des intervalles de passage, voire éviter une dégradation de nos conditions de circulation. Ceci devra se faire, de concert, avec les services techniques concernés et les autorités communales.

Question de M. Divorne

Le changement de système, qui était prévu pour la rentrée scolaire, a dû, pour des raisons inhérentes au chantier de Chailly, être avancé au 3 juin. Nous avons tenu, néanmoins, à assurer une information complète et large comme planifié. Les délais plus serrés ont malheureusement provoqué quelques erreurs ou imprécisions involontaires dans l'information que nous avons préparée. Suite à l'intervention de M. Divorne au Conseil communal et dans le cadre de l'usage des médias sociaux, nous avons pu corriger rapidement les diverses erreurs qui ont été signalées :

- Le flyer a été corrigé, avant sa distribution dans le grand public;
- Les plans, apparaissant sur notre site internet, ont été corrigés ou complétés dans les 24 heures qui ont suivi;
- Un gros travail de débogage informatique a été lancé, pour corriger des anomalies, apparaissant soit sur les bornes aux arrêts soit sur les smartphones, anomalies qui nous ont été communiquées par nos clients ou nos collaborateurs. La situation est stabilisée depuis mardi passé.

Retour d'expérience

Nous avons tenu à faire un premier retour d'expérience sur la période du 3 au 12 juin. Il faut toutefois souligner qu'une partie des renseignements donnés, notamment sur le

fonctionnement de ce nouveau système, repose sur une période d'observation relativement courte.

En préambule, nous devons reconnaître que cela ne s'est pas passé exactement comme nous le souhaitions :

- *L'information en temps réel n'a pas été complètement fiable, selon les secteurs ou le type de support employé;*
- *Nous n'avons pas pu assurer 2 fois, le nombre de courses à l'horaire en heure de pointe, par manque de véhicules disponibles.*

Quinze « réclamations » de clients ont été reçues (hors médias sociaux) entre le 21 mai et le 12 juin. Neuf d'entre elles sont arrivées avant la mise en service du 3 juin, et 4 réclamations font état de retards ou de non-respect de la fréquence annoncée.

Au niveau de la charge voyageurs à bord, aucune surcharge n'a été annoncée, par les clients ou les conducteurs. Le premier jour une situation a été signalée à Renens Gare Nord, sans doute provoquée par l'absence de véhicule précitée.

Au niveau de l'information à la clientèle en amont, un très gros effort a été fourni dès le 22 mai et a porté ses fruits. En particulier :

- *20'000 flyers ont été distribués,*
- *des courriers ont été adressés aux entreprises, associations et écoles, avec du matériel d'information,*
- *des annonces ont été faites dans la presse écrite, régionale et locale, à la radio, et dans les points de vente situés le long des lignes 7 et 17,*
- *des affiches ont également été posées dans nos véhicules, dans les vitrines aux arrêts et par l'intermédiaire de nos bornes d'information,*

plan média qui a conduit, à ce jour et pour la communication vous concernant, à plus de 59'000 pages vues sur notre site internet, ainsi que près de 75'000 pages vues sur facebook et peu de réclamations lors de la mise en service.

Pour conclure, nous devons souligner que cette opération n'a pas été prise à la légère, ni de gaieté de cœur. Les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement sont importants. De surcroît, nous modifions les habitudes de déplacement d'une partie de notre clientèle, ce qui, en général, est mal ressenti. Mais une attitude proactive, nous a paru nécessaire, plutôt que d'être réactif, compte tenu des moyens à mettre en œuvre et donc du délai pour corriger une situation qui, à terme, aurait été difficile à supporter. Nous réitérons enfin le fait que cette ligne sera suivie avec la plus grande attention possible, par nos collaborateurs et notre centre de régulation.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prions de croire, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à l'expression de notre considération distinguée."

Commentaires complémentaires de Mme Marianne Huguenin, Syndique

J'aimerais dire que les tl ont été relativement impactés par la force de vos interventions, qui les ont fait corriger aussi une inexactitude sur leurs plans. Depuis ces interpellations, outre cette réponse assez détaillée, j'ai eu plusieurs contacts avec les tl qui ont, effectivement, quelques soucis, car ils n'ont pas toujours pu éviter les convois de bus qui se suivent alors que le principe de ce changement et de cette régularité était de les éviter. C'est donc une situation que les tl suivent de près.

Je précise que nous sommes informés dans le cadre du Comité de direction, non de manière opérationnelle mais de manière principielle, sur les grandes tendances et là, comme vous le voyez, c'est une décision qui a été prise en urgence, raison de cette information tardive. Toutefois, il y aura certainement un suivi complémentaire à faire au niveau opérationnel et nous avons demandé aux tl de pouvoir y être associés et qu'il y ait une information plus détaillée sur des changements de cette ampleur qui soit faite aux communes concernées.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Vous avez au début de cette année accepté le préavis concernant les caméras. Les 4 caméras prévues sont en place. Elles filment la place de la Gare et ses alentours.

D'autre part, ayant été interpellé à plusieurs reprises ce week-end, j'aimerais vous apporter les précisions suivantes concernant la présence des églises évangéliques sur la place du Marché.

Depuis le début de cette année, la place du Marché a accueilli, environ une fois par mois, la présence, le samedi en fin d'après-midi, des fidèles du "Centre Chrétien de Crissier". Ces derniers demeurent sur la place deux heures au maximum et à ce jour leur présence n'a jamais suscité de plainte. Ces derniers bénéficient d'une autorisation en bonne et due forme.

Toutefois, pour le samedi 15 juin 2013, une autre "église évangélique" d'Yverdon-les-Bains a occupé la place du Marché, dès 14h00. Plusieurs plaintes me sont parvenues, tant au niveau du volume musical entendu que des messages diffusés. Le comportement des "fidèles" présents a également été sujet à de vives doléances.

Vu ce qui précède et des débordements occasionnés, plus aucune autorisation de manifestation ne sera délivrée à cette "église évangélique" d'Yverdon-les-Bains. Un courrier devrait leur parvenir afin de leur signifier cette décision.

Quant au "Centre Chrétien de Crissier", avant de leur délivrer une prochaine autorisation, il sera sensibilisé sur ses devoirs et obligations, ceci afin que le bien être des usagers de la place du Marché et des habitants alentours puisse être préservé.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Mme la Présidente,
Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

Grâce à l'œil aguerré de M. Jean-Pierre Leyvraz, je souhaiterais vous informer qu'il y a une erreur dans le communiqué de la Municipalité. Concernant les "Concerts d'été", vous lisez qu'ils auront lieu les jeudi 4 et vendredi 5 juillet 2013. Il y a donc lieu de lire plus loin que la soirée brésilienne aura lieu le jeudi et la soirée latino le vendredi. Nous vous attendons tous nombreux.

Mme la Présidente remercie la Municipalité et ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

Intervention relative à la page 2, 3^{ème} paragraphe des communiqués de la Municipalité

Concernant l'atelier d'intégration et de cours de français pour une quinzaine de femmes musulmanes facilement coupées de l'environnement social helvétique..... Je m'interroge ?

Intégration, cours de français pour certaines et pas pour les autres ? Les femmes migrantes, il y en a légion à Renens mais pas forcément musulmanes. Elles peuvent venir des quatre coins du monde mais celles-ci doivent se débrouiller !!

Pourquoi les musulmanes ne peuvent-elles pas faire comme les autres et doivent rester entre elles ? Sont-elles si différentes ?

Je ne vois pas du tout où est l'intégration dans ce cas-là ??

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller communal

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Effectivement il y a des femmes musulmanes qui restent entre elles et il y en a d'autres qui se mélangent.

Nous avons accepté ce projet d'atelier d'intégration, cela fait partie de l'intégration à Renens et du mieux vivre ensemble de la population en général et de cette catégorie de la population en particulier. La demande nous en a été faite et nous avons trouvé que c'était un très beau projet.

- **M. Alberto Mocchi, les Verts**

Réaction suite aux réponses des tl

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je remercie les tl et la Municipalité pour cette réponse rapide. Néanmoins, nous pouvons quand même regretter que plus ne soit pas fait, dans le sens où c'est justement en période de travaux et de grands chantiers, qui occasionnent des difficultés pour les automobilistes, que nous pouvons espérer qu'il y ait un report modal et qu'il y ait un changement d'habitudes de

la part d'automobilistes qui, lassés des embouteillages, des feux de chantier et autres passent aux transports en commun. C'est à ce moment-là qu'il faut qu'ils y aient des infrastructures "nickel tip-top" (comme on le dit de par chez nous) pour avoir envie d'utiliser les transports en commun.

Je sais que tout n'est pas possible et que les tl font de leur mieux mais disons que c'est une bonne occasion que nous risquons de louper.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Réaction suite aux réponses des tl

Chères et chers Collègues,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Je suis 100% derrière ce que vient de dire notre collègue Alberto Mocchi. Je ne reviendrai pas sur la campagne publicitaire trop positive qui a précédé ce changement entre le 7 et le 17 et me contenterai de dire que j'espère que nous aurons droit, lors d'un prochain changement, à une information qui soit plus neutre et plus transparente.

La suite de mes propos sera un peu moins joyeuse, et cela rejoint à quelque part ce que Mme la Syndique a dit tout-à-l'heure puisque la situation n'est, à mon avis, pas encore satisfaisante. Pour preuve, ce soir à 17h18, il y avait selon les horaires des tl, deux bus 17 l'un derrière l'autre à l'arrêt Renens Gare Nord. Ce qui montre bien que les bus sur Renens ne sont pas régulés correctement. Il était en effet pour le moins facile de retenir le 17 à son terminus du 14 avril et de le faire partir 5 minutes après celui en provenance de Bussigny.

Il est à noter qu'une amélioration de la fluidité du trafic passe par une priorité donnée aux bus dans les carrefours munis d'une signalisation routière. La presque totalité des feux de Lausanne situés sur un parcours tl en sont en effet pourvus. Les tl m'ont informé que ça avait été fait pour ce qui est du carrefour 'Alpes / Crissier / 14 Avril', donc le carrefour du cinéma Lumen. Lorsque l'on prend le temps d'aller sur place et que l'on voit un bus attendre 2 minutes 20 pour aller sur Bussigny, puis que l'on discute avec les chauffeurs du 17, on voit que les renseignements qui m'ont été fournis ne tiennent pas la route et qu'il n'est juste pas possible de tenir les horaires sans une adaptation des feux routiers.

Ma suggestion à la Municipalité est de suivre de très près ce dossier et de demander des statistiques de ponctualité aux tl pour les deux prochaines semaines, puis pour les deux premières semaines de la rentrée scolaire. Il sera ensuite temps de se mettre autour d'une table pour évoquer des solutions à mettre en place dans le cas où la situation ne serait pas meilleure que ce que l'on vit actuellement.

- **Mme Irina Krier, Les Verts**
Réaction suite aux réponses des tl

Mesdames et Messieurs chers collègues,

J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité d'avoir transmis mes questions et les tl d'y avoir répondu. C'est vrai que c'est intéressant de savoir pourquoi les bus peuvent s'arrêter et qu'effectivement des fois il y a des problèmes tellement énormes qu'il n'y a pas d'autres moyens. Je me rends bien compte que les tl ont une marge de manœuvre assez limitée, nous

pouvons espérer que cela ne se reproduise pas trop souvent mais je pense que c'est très bien que les conseillers communaux continuent de maintenir cette pression dans le sens où c'est seulement en restant vigilant et attentif que nous pourrions être sûrs que les choses font vraiment de leur mieux. Donc, je ne doute pas de leurs efforts mais je suis contente que nous soyons plusieurs à s'inquiéter de ces problèmes.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, les Verts**
Réaction suite au déménagement du jardin d'enfants Les Lapins bleus

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Je voulais réagir par rapport à la première communication de la Municipalité concernant le déménagement du jardin d'enfants Les Lapins bleus pour dire que cette communication nous a questionné et que nous développerons un dépôt de mention au point N° 17 de cet ordre du jour.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**
Question relative à l'avenue des Baumettes

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Il y a quelque temps déjà j'avais déposé une interpellation avec les demandes suivantes et aujourd'hui je souhaiterais en savoir un peu plus:

Qu'en est-il de la mise en conformité de la zone 30 de l'avenue des Baumettes et plus particulièrement de ma demande concernant le passage pour piétons qui mène à la nouvelle aire de jeu et qui pourrait très bien desservir le chemin de écoliers mais également les utilisateurs de la ligne N° 18.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je réponds volontiers en direct. Simplement pour vous dire que votre interpellation n'est pas oubliée, bien au contraire. Elle fait partie des réflexions, nous avons eu des demandes de toute part, nous avons parlé d'un retour à 50km/h et je tenais à rencontrer les habitants qui ont, par le biais de "J'ai une idée", interpellé la Municipalité à l'avant-dernier Conseil. Dans notre projet, nous souhaitons répondre positivement à votre interpellation et de mettre un passage piétons à l'endroit cité. Ceci sera développé en réponse à votre interpellation lors d'un prochain Conseil.

- **Mme Florence Widmer, PLR**
Remerciements

Mesdames, Messieurs,

Je voulais simplement remercier le Conseiller municipal Olivier Golaz pour la rapidité de son intervention concernant l'église d'Yverdon.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente invite M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues.

Les Lapins bleus

Sur demande de la Municipalité, la COFIN a avancé au 10 juin, sa séance agendée le 18 juin ceci afin de traiter les incidences financières pour des dépenses urgentes liées au déménagement des "Lapins Bleus" dans le courant de cet été.

Soit un montant de CHF 95'150.-, selon l'extrait du procès-verbal du 7 juin 2013.

Les informations concernant ce déménagement peuvent être lues dans le communiqué de la Municipalité No 9.

- *Au vote, la Commission accepte les incidences financières de cette dépense, avec cinq voix pour et une abstention.*

Le Président de la COFIN a participé avec les membres de la Municipalité, aux assemblées générales ordinaires des sociétés TvT & SIE, le 20 juin 2013.

AG de TvT

Avec un dividende de 25%, soit CHF 2,50 p/a, pour 58'700 actions, la Ville de Renens recevra le montant de CHF 146'750.- en 2013 (montant équivalant à celui de 2012).

Ce dividende sera comptabilisé sur le compte 2023.4250.03

AG des SIE

Avec un dividende de 2%, soit CHF 0.20 p/a, pour 501'500 actions, la Ville de Renens recevra le montant de CHF 100'300.- en 2013 (montant équivalant à celui de 2012)

Ce dividende sera comptabilisé sur le compte 2023.4250.02

Présidence de la COFIN 2013-2014

La présidence sera assurée par Mme Véronique Bovey Diagne (du groupe politique Les Verts).

Je lui souhaite d'ores et déjà plein de succès pour les défis à venir.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne et clôt la discussion sur les communications de la Commissions des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Jacques Berthoud, Président de la CUAT, a informé Mme la Présidente du fait qu'il n'avait pas de communication à transmettre.

- **Mme Line Rouyet, Membre de la CUAT**

Je vous informe que la CUAT s'est réunie le 13 juin avec la Municipalité qui nous a présenté différents projets, tel que Florissant et celui lié à la parcelle de la Savonnerie. Lors de cette séance, nous n'avons pas eu le temps de discuter de la gestion courante de la CUAT et de la nouvelle présidence de cette Commission. Toutefois une nouvelle date sera fixée avant les vacances et vous serez informé assez vite de la personne qui prendra la présidence pour l'année 2013-2014.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, a informé Mme la Présidente du fait qu'il n'avait pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, déléguée renanaise au Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"**

J'ai rejoint le Conseil intercommunal de la PolOuest au printemps 2012 ainsi qu'à la commission de gestion et des finances. En tant que seule représentante de Renens pour cette commission, je vais vous rapporter mes observations lors de cette année.

Deux points importants sont à retenir durant l'année dernière: le départ du Commandant Séchaud et l'arrivée du nouveau, M. Frédéric Schaer, ainsi que le projet de déménagement du poste principal de Renens au Flumeaux 41 à Prilly prévu pour l'automne qui est clairement retardé.

Avec l'engagement de six aspirants ayant terminé leur formation en 2013, le Comité de Direction poursuit sa volonté de doter l'effectif opérationnel de la police mobile de forces supplémentaires.

En 2012, les interventions de la POL liées aux vols ont augmenté de 87%. Parallèlement, nous relevons que l'interpellation d'auteurs d'infractions pénales ou recherchés par la justice poursuit par contre une progression réjouissante (+ 17%).

L'introduction de la police coordonnée, qui a eu pour effet de reporter certaines tâches de la Police Cantonale aux polices communales a notamment conduit, pour la POL, à une augmentation de l'enregistrement des plaintes et constats (+167%) sur l'ensemble de l'année 2012.

De manière générale, si le travail administratif lié à ces enregistrements est en hausse et diminue de fait la visibilité des policiers sur le terrain, il n'en constitue pas moins un plus en terme d'attractivité et de diversification de l'activité du policier. Pour les citoyens, il s'agit également d'une amélioration des prestations offertes par les polices communales.

L'achat de 10 appareils portatifs électroniques de saisies d'amende facilite le travail des assistants policiers.

Pour les détails, je vous rappelle que vous pouvez, en tout temps, lire le rapport de gestion 2012 qui se trouve à disposition sur le site de la PolOuest ainsi que les PV des Conseils intercommunaux et des préavis. J'ai fait la demande pour recevoir notre nouveau Commandant pour faire sa connaissance lors une petite présentation d'environ 1/2h qu'il pourrait, éventuellement, faire avant un prochain Conseil.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente informe que la demande de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud relative à la présentation des activités de la PolOuest par M. Frédéric Schaer avant une séance d'un Conseil communal sera discutée mercredi prochain lors d'une séance qui réunira Mme la Présidente du Conseil, le futur Président du Conseil, Mme la Syndique ainsi M. Jean-Daniel Leyvraz.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Je remercie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, membre de la PolOuest d'avoir pris l'initiative de présenter ce rapport. Nous sommes un certain nombre dans cette Commission, nous aurions bien voulu être au courant qu'elle allait déposer un rapport. Cela aurait été sympathique.

Mme la Présidente rappelle, en se référant à l'article 40, lettre g, que les délégués aux conseils intercommunaux rapportent au moins une fois par année sur leur activité. Elle signale que cette année, nombre de commissions intercommunales n'ont pas rapporté malgré quelques rappels.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

- Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
 - Suite à la démission de M. Raymond Gauthier du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe Les Verts présente M. Cemal Ozcan, respectant ainsi la convention de législature.
- Commission de gestion
 - Suite à la démission de M. Gérard Duperrex de la Commission, le groupe UDC présente M. Jérôme Tendon, respectant ainsi la convention de législature.
 - Suite à la démission de M. Jean-Pierre-Leyvraz de la Commission, le groupe Fourmi rouge présente M. Naïm Lokaj, respectant ainsi la convention de législature.
 - Suite à la démission de Mme Florence Widmer de la Commission, le groupe PLR informe que son remplacement sera annoncé lors de la séance du Conseil communal de septembre 2013.
 - Suite à la démission de Mme Rosana Joliat du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PLR informe que son remplacement sera annoncé lors de la séance du Conseil communal de septembre 2013
- Commission des Pétitions
 - Suite à la démission de Mme Betty Forestier du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PLR présente Mme Elodie Joliat, respectant ainsi la convention de législature.
- Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"
 - Suite à la démission de Mme Rosana Joliat du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PLR présente Mme Elodie Joliat, respectant ainsi la convention de législature.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

11. Comptes communaux – Exercice 2012

- a) de la Commission intercommunale de Mèbre-Sorge
- b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise
- c) de la Commune de Renens

Avant de donner la parole à M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, Mme la Présidente rappelle que les comptes sont régis par les articles 105 à 110 du règlement du Conseil communal. D'autre part, elle informe qu'étant donné que le rapport a

été envoyé à chaque conseillère et chaque conseiller, M. Roland Divorne lira un résumé de son rapport. Ensuite de quoi, il sera examiné dans l'ordre suivant, les comptes Mèbre-Sorge, les comptes de la STEP et pour finir les comptes communaux dicastère par dicastère.

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table de rapporteur afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Entre le 29 avril et le 6 mai 2013, la Commission des finances s'est réunie à 4 reprises, dont 2 séances doubles pour examiner les comptes 2012 de la Commune de Renens.

La Commission remercie toute la Municipalité ainsi que tous les chefs de services, qui lors de nos diverses séances de travail ont répondu à toutes nos questions, en particulier à M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Michaël Perrin, Chef de service et Mme Laurence Favre adjointe du Chef de service, pour leur présence à toutes nos séances et surtout pour leur efficacité et leur compétence.

Introduction

Les comptes 2012 de la Commune de Renens enregistrent un excédent de revenus de CHF 2'206'603,03 contre un excédent de charges prévu au budget de CHF 3'183'900.- avant prélèvement dans le Fonds de réserve « Pour renouvellement et amortissements ».

La marge d'autofinancement 2012, soit la différence entre les revenus monétaires et les charges monétaires se montent à CHF 5'564'401,37.

Les investissements nets se montent à CHF 6.7 millions contre CHF 9.4 millions prévus au budget des investissements.

Le total des charges de la Commune de Renens pour l'exercice 2012 s'élève à CHF 91.6 millions. Soit 1.03% inférieur aux charges du budget 2012. Un écart positif est à relever notamment pour les natures de charges « Bien, service et marchandises » : CHF -1.1 million et « Intérêts passifs » CHF -0.6 million. Pour ces derniers, ils ont une relation directe avec les investissements réalisés en 2012 et qui sont inférieurs à ce qui a été planifié pour l'élaboration du budget 2012. De plus la Municipalité a profité au mieux des opportunités offertes par le marché pour renouveler des emprunts à des taux historiquement bas. On peut aussi relever un écart positif au niveau des « transports publics » : CHF -1.5 million comprenant le décompte final de l'année précédente et de la participation de la commune à « PoOuest » CHF -0.3 million.

Le total des revenus de la Commune de Renens s'élève à CHF 93.8 millions, soit 3.22% de plus que les revenus du budget 2012.

L'écart positif est à trouver au niveau de l'impôt sur le droit de mutation : + CHF 1.5 million, concernant une affaire immobilière, ainsi que l'impôt à la source : + CHF 1.3 million, relatif à l'augmentation du nombre de dossiers traités consécutivement à l'automatisation du processus de taxation au niveau du Canton.

Il est intéressant de constater que l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est inférieur au budget (-1.87%), alors que ce dernier a été estimé sur la base d'un taux

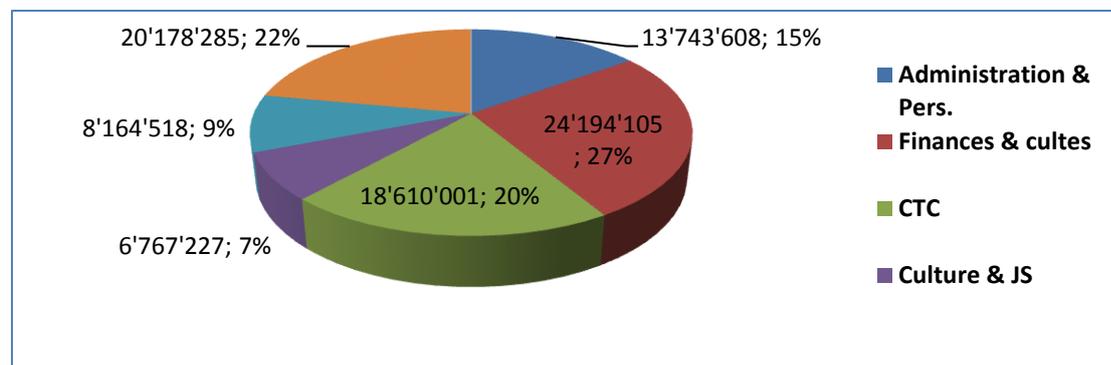
d'imposition communal de 77.5, soit un point de moins. Ainsi le repli constaté sur cet impôt en 2011 se confirme bel et bien. Si à taux équivalent, on constate une progression en 2012 par rapport aux comptes 2011, il n'atteint de loin pas le niveau des comptes 2010.

Les chiffres clés des comptes 2012.

Les charges et les revenus pour les six dicastères, avec les comparaisons en pourcentage versus les comptes et le budget 2012, et les comptes 2011.

Compte 2012	% Charges		Comptes 2012		% Revenus	
	%VSC2012	%VSC2011	Charges	Revenus	%VSR2012	%VSR2011
Administration & Pers.	-7.23%	-1%	13'743'608	8'596'654	5.07%	22%
Finances & cultes	11.17%	20%	24'194'105	72'819'949	5.00%	10%
CTC	-10.77%	-1%	18'610'001	6'224'147	-16.59%	3%
Culture & JS	-6.60%	3%	6'767'227	1'397'264	-3.07%	11%
Sécurité Publique	-7.91%	11%	8'164'518	1'126'807	5.92%	10%
Sécurité Sociale	5.82%	9%	20'178'285	3'699'526	7.94%	2%
Totalisation	-1.03%	7%	91'657'744	93'864'347	3.22%	10%
Résultat / Excédent de charge				-2'206'603		

Charges



Revenus

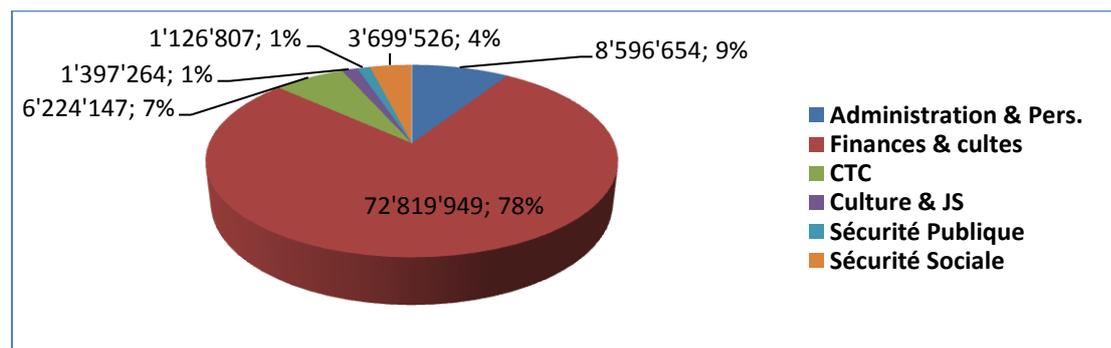
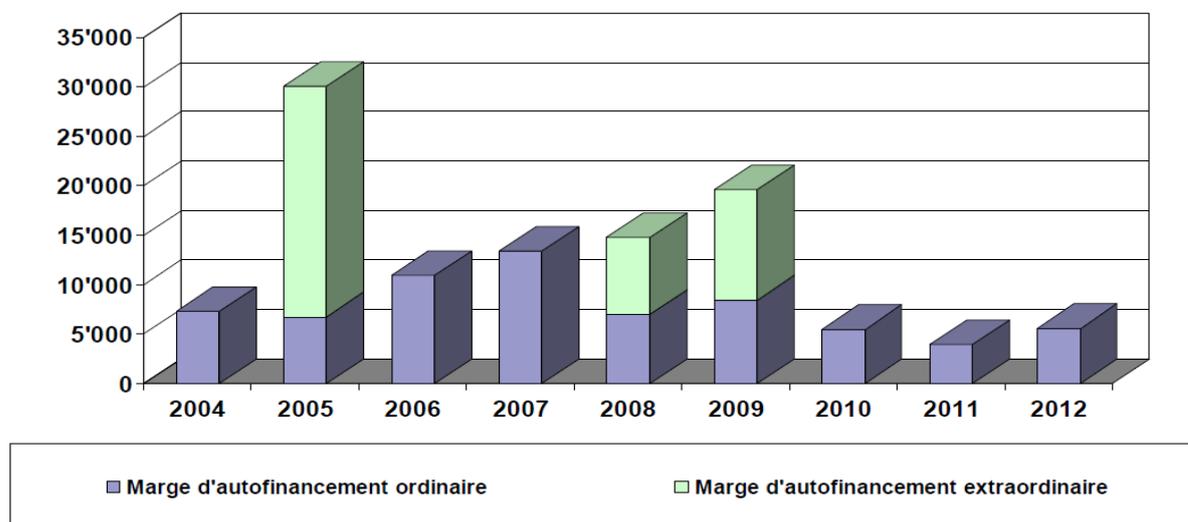


Tableau synthétique

	2008	2009	2010	2011	2012
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	14'787'193	19'638'978	5'439'913	3'901'629	5'564'401
INVESTISSEMENTS NETS	20'404'038	26'948'562	18'118'862	8'786'353	6'723'373
EMPRUNTS A L. T.	51'000'000	45'500'000	47'500'000	61'500'000	62'000'000
CAPITAL	19'121'450	19'025'067	15'600'380	15'378'918	17'585'521
ENDETTEMENT NET/HAB	-159	179	853	1'067	1'119
POINT D'IMPÔT/HAB.(SCRIS)	22.3	24.9	23.2	21.4	21.6
NB. D'HABITANTS (scris)	18'948	19'122	19'456	20'044	20'162

Marge d'autofinancement

(en millier de francs)



En un clin d'œil, les grands écarts par nature

Charges – écarts par rapport au budget

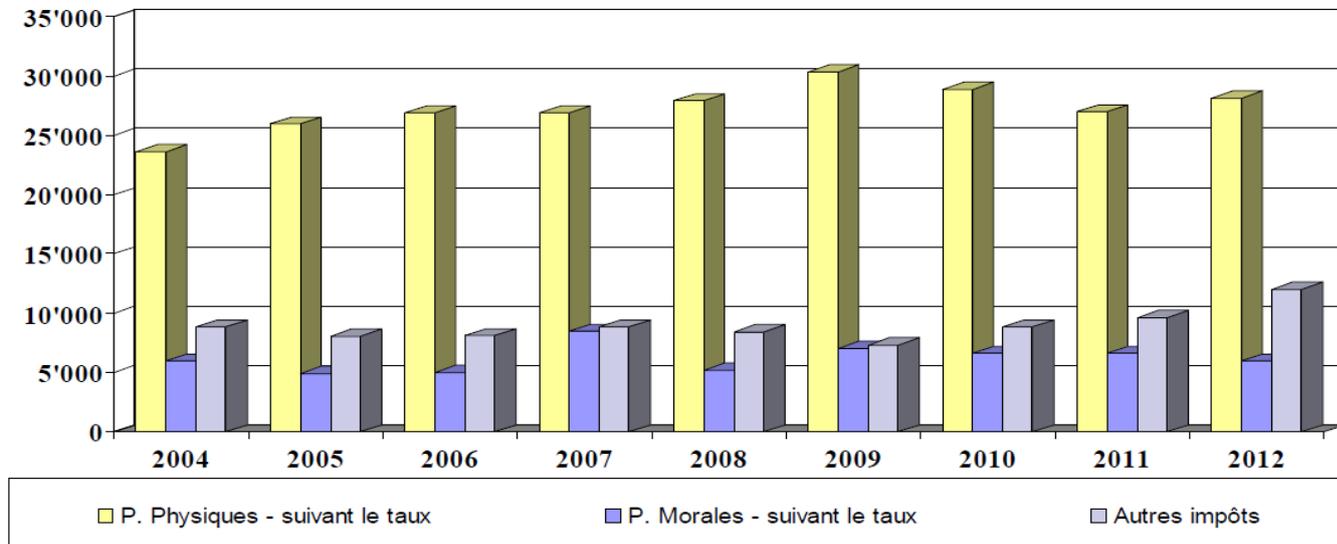
	Ecart En milliers
<i>Biens, Services, Marchandise</i>	-1'068
<i>Intérêts passifs (lié au plan d'investissement et taux historiquement bas)</i>	-578
<i>Rbt à des collectivités publiques (TL, PoOuest, facture sociale)</i>	-758
<i>Aides et subventions (subvention à la piscine)</i>	-463
<i>Amortissements (défalcations impôts et amortissements immeubles Patrimoine financier)</i>	2'800

Revenus – écarts par rapport au budget

	Ecart En milliers
<i>Impôts suivant le taux PP</i>	-600
<i>Impôts suivant le taux PM</i>	-108
<i>Autres impôts ne suivant pas le taux (impôt à la source/droit de mutation)</i>	3'528
<i>Par des recettes cantonales (impôt frontalier/gains immobilier)</i>	670
<i>Rbt de collectivités publiques (décompte final TL, péréquation direct)</i>	1'114

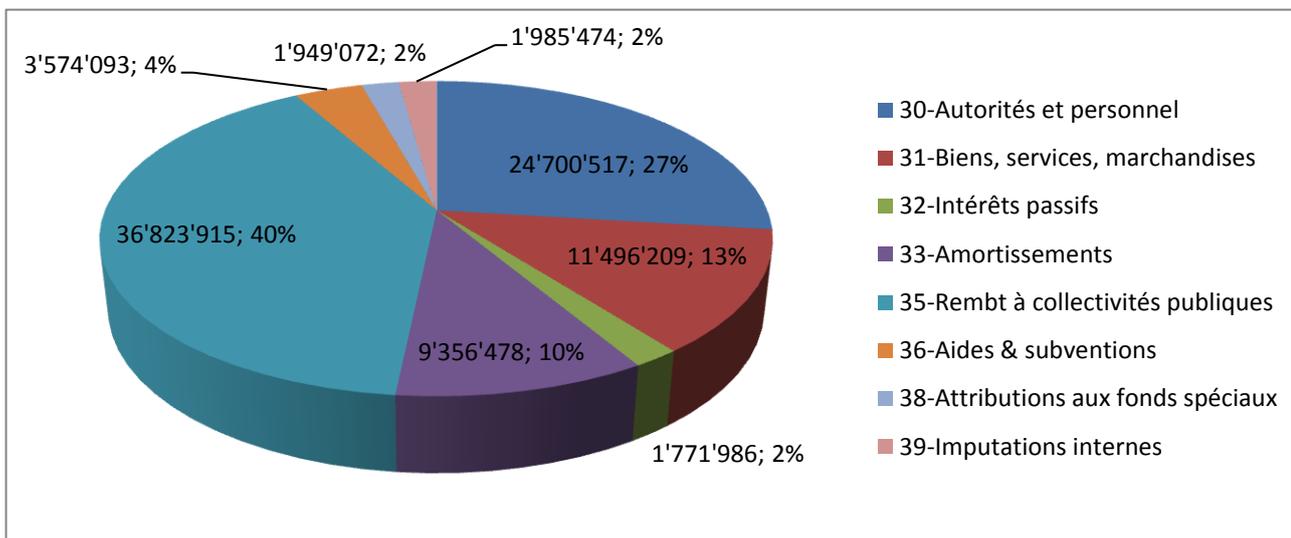
Évolution des impôts en taux de 78.5

(En millier de francs)



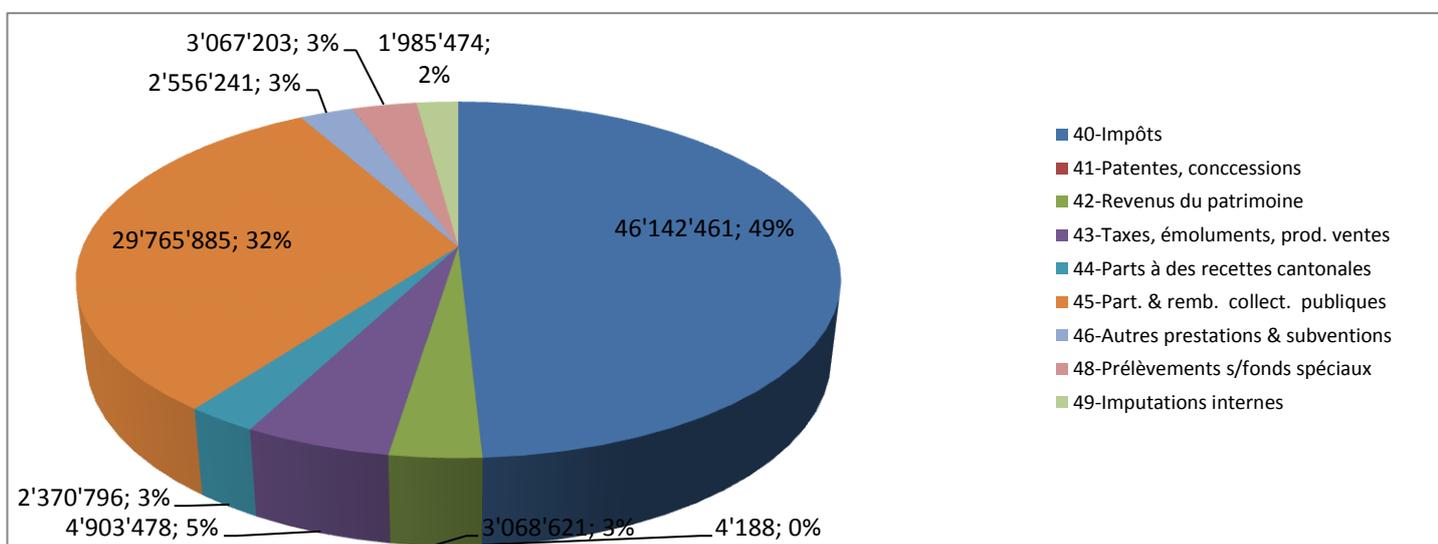
**Récapitulatif des comptes de fonctionnement par nature avec les comparaisons en pourcentage ;
versus les comptes 2012 et le budget 2012 (%VSB2012)
versus les comptes 2012 et les comptes 2011 (%VSC2011)**

COMPTES PAR NATURE: CHARGES		Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011	%VSB2012	%VSC2011
	Total des charges	91'657'744	92'615'800	85'312'474	-1.03%	7.44%
30	Autorités et personnel	24'700'517	24'781'400	23'386'366	-0.33%	5.62%
300	Autorités et Commissions	817'776	807'600	797'011	1.26%	2.61%
301	Traitement du personnel fixe	19'063'929	18'936'900	17'957'299	0.67%	6.16%
303	Assurances sociales	1'644'411	1'718'000	1'535'036	-4.28%	7.13%
304	Caisse de pensions et prévoyance	2'287'239	2'317'300	2'149'320	-1.30%	6.42%
305	assurances maladie & acc	452'219	512'100	429'930	-11.69%	5.18%
306	Idemnités et remb. Frais	103'565	120'900	98'077	-14.34%	5.60%
307	Prestations complémentaires	44'182	46'000	46'787	-3.95%	-5.57%
308	Personnel intérimaire	3'713	20'000	3'335	-81.44%	11.31%
309	Autres charges	283'484	302'600	369'572	-6.32%	-23.29%
31	Biens, services, marchandises	11'496'209	12'564'900	12'246'513	-8.51%	-6.13%
310	Imprimés, fournitures de bureau	332'022	445'900	321'060	-25.54%	3.41%
311	Achat mobilier, matériel, véhicules	692'059	834'100	719'683	-17.03%	-3.84%
312	Achat, eau, énergie, combustible	1'217'604	1'543'500	1'255'469	-21.11%	-3.02%
313	Aures fournitures et marchandises	1'032'522	915'900	956'447	12.73%	7.95%
314	Entretien, routes, immeubles	2'200'283	2'569'100	2'909'701	-14.36%	-24.38%
315	Entretien objets mobilier & inst. Teh.	161'508	179'000	172'423	-9.77%	-6.33%
316	Loyer, fermage et redevances	1'064'391	1'112'400	1'086'255	-4.32%	-2.01%
317	Réceptions et manifestations	357'349	393'200	378'307	-9.12%	-5.54%
318	Honoraires et prestations service	4'246'962	4'331'700	4'137'562	-1.96%	2.64%
319	Impôts, taxes, coti et frais divers	191'508	240'100	309'606	-20.24%	-38.14%
32	Intérêts passifs	1'771'986	2'350'500	1'920'081	-24.61%	-7.71%
321	Intérêts des dettes court terme	1'250	110'000	6'969	-98.86%	-82.06%
322	Intérêts des dettes moyen/long terme	1'670'306	2'140'500	1'810'669	-21.97%	-7.75%
329	Autres intérêts	100'430	100'000	102'443	0.43%	-1.97%
33	Amortissements	9'356'478	6'556'400	4'768'582	42.71%	96.21%
330	Amortissements patrimoine financier	4'880'548	1'117'200	1'053'650	336.86%	363.20%
331	Amortissements patrimoine admin	3'476'322	3'924'200	3'495'528	-11.41%	-0.55%
332	Autres amortissements admin	999'608	1'515'000	219'404	-34.02%	355.60%
35	Rembt à collectivités publiques	36'823'915	37'582'300	35'394'972	-2.02%	4.04%
351	Rembt , particip. Charges cant.	19'402'297	19'419'800	18'162'767	-0.09%	6.82%
352	Rembt , particip. Charges communes	17'421'618	18'162'500	17'232'205	-4.08%	1.10%
36	Aides & subventions	3'574'093	4'038'000	3'729'035	-11.49%	-4.16%
365	Aides & subventions instit privées	2'846'989	3'217'900	2'998'146	-11.53%	-5.04%
366	Aides Individuelles	727'104	820'100	730'889	-11.34%	-0.52%
38	Attributions aux fonds spéciaux	1'949'072	1'738'800	2'217'731	12.09%	-12.11%
380	Attrib. Fonds réserve & renouvellement	1'944'072	1'473'100	2'078'750	31.97%	-6.48%
381	Attributions aux financements spéciaux	5'000	265'700	138'982	-98.12%	-96.40%
39	Imputations internes	1'985'474	3'003'500	1'649'194	-33.89%	20.39%
390	Imputations internes	1'977'840	2'995'700	1'641'465	-33.98%	20.49%
391	Imputations internes / informatique	7'634	7'800	7'729	-2.13%	-1.23%



**Récapitulation des comptes de fonctionnement par nature avec les comparaisons en pourcentage ;
versus les comptes 2012 et le budget 2012 (%VSB2012)
versus les comptes 2012 et les comptes 2011 (%VSC2011)**

COMPTES PAR NATURE: REVENUS		Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011	%VSB2012	%VSC2011
Total des revenus		93'864'347	90'931'900	85'091'012	3.22%	10.31%
40	Impôts	46'142'461	43'322'700	41'963'634	6.51%	9.96%
400	Impôt revenu, fortune, personnel	31'410'642	30'700'000	28'546'928	2.31%	10.03%
401	impôt bénéfice et/capital pers morales	6'372'621	6'590'000	6'723'247	-3.30%	-5.22%
402	impôt foncier	4'354'907	3'980'000	3'930'102	9.42%	10.81%
404	Droits de mutation	2'661'534	1'130'000	1'643'653	135.53%	61.93%
405	Impôts s/successions-donations	696'692	630'000	665'108	10.59%	4.75%
406	Impôt taxes s/poss. Et dépenses	139'863	132'700	116'506	5.40%	20.05%
409	impôts récup. après défalcation	506'202	160'000	338'089	216.38%	49.72%
41	Patentes, concessions	4'188	9'500	11'113	-55.92%	-62.32%
410	Patentes	4'188	9'500	11'113	-55.92%	-62.32%
42	Revenus du patrimoine	3'068'621	3'032'200	3'210'920	1.20%	-4.43%
422	Revenus capitaux patrimoine financier	605'422	441'700	579'989	37.07%	4.39%
423	Revenus immeubles patrimoine financie	1'602'028	1'626'600	1'644'163	-1.51%	-2.56%
424	Gains comptables placements patr fin	-92'718				
425	Revenus prêts et particip. patr. Admin.	266'525	270'800	269'899	-1.58%	-1.25%
427	Revenus immeubles patr. Admin.	687'364	693'100	716'871	-0.83%	-4.12%
43	Taxes, émoluments, prod. ventes	4'903'478	4'652'400	4'588'454	5.40%	6.87%
431	Emoluments	774'928	576'800	491'897	34.35%	57.54%
432	Recettes pour soins médicaux et dent.	162'220	130'000	118'189	24.78%	37.25%
433	Ecolage	30'630	24'000	23'100	27.63%	32.60%
434	Taxes de raccordement/utilisation	2'292'938	2'710'500	2'249'545	-15.41%	1.93%
435	Ventes et prestations service	737'316	693'900	819'197	6.26%	-10.00%
436	Remboursement de tiers	750'048	483'200	756'450	55.23%	-0.85%
437	Amendes	50'087	10'000	4'438	400.87%	1028.60%
439	Autres recettes	105'310	24'000	125'638	338.79%	-16.18%
44	Parts à des recettes cantonales	2'370'796	1'700'000	2'455'013	39.46%	-3.43%
441	Part à des recettes cantonales	2'370'796	1'700'000	2'455'013	39.46%	-3.43%
45	Part. & remb. collect. publiques	29'765'885	28'819'700	26'752'100	3.28%	11.27%
451	Participations & remb. Du canton	2'429'869	1'843'400	1'642'920	31.81%	47.90%
452	Part. de communes et assoc. de com.	27'336'016	26'976'300	25'109'180	1.33%	8.87%
46	Autres prestations & subventions	2'556'241	2'400'400	2'651'013	6.49%	-3.57%
465	Participations et subventions de tiers	2'546'116	2'400'300	2'626'013	6.07%	-3.04%
469	Dons et legs	10'125	100	25'000	10024.85%	-59.50%
48	Prélèvements s/fonds spéciaux	3'067'203	3'991'500	1'809'571	-23.16%	69.50%
480	Prélèvement sur fonds réserve & renou.	2'826'660	2'691'100	1'745'528	5.04%	61.94%
481	Prélèvement sur financements spéciaux	240'543	1'300'400	64'044	-81.50%	275.59%
49	Imputations internes	1'985'474	3'003'500	1'649'194	-33.89%	20.39%
490	Imputations internes	1'977'840	2'995'700	1'641'465	-33.98%	20.49%
491	Imputations internes	7'634	7'800	7'729	-2.13%	-1.23%



Examen des Comptes 2012

ADMINISTRATION GENERALE-PERSONNEL (1)

Séance : 29 avril 2013

Préambule

Le dicastère était représenté par Mme Marianne Huguenin, Syndique, M. Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal et M. Stéphane Robert, chef du service du personnel.

Tableau des comptes 2012 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Administration & Pers.	-7.23%	-1%	13'743'608	8'596'654	5.07%	22.48%
Totalisation	-1.03%	7%	91'657'744	93'864'347	3.22%	10.31%
Pourcentage VS comptes 2012	14.99%				9.16%	

Examen de détail

1012 Archives

Un véritable serpent de mer concernant les locaux des archives qui devraient permettre d'archiver les documents de la Commune. Des discussions sont en cours avec le CTC pour évaluer la qualité (humidité) des locaux.

104 Information et communication

Des économies substantielles sont à relever dans cette rubrique.

1080 Transports publics

Les économies sont essentiellement liées sur le réseau urbain des bus.

1085 Développement de l'Ouest

A partir de 2012 le SDOL facture uniquement aux collectivités publiques la part des coûts de fonctionnement et de chantiers leur revenant.

19 SDOL

Un tableau sur les coûts spécifiques à Renens a été remis aux commissaires.

1300.3185 Honoraires et frais d'expertises

Dépassement concernant la démarche « faire l'administration communale de demain ensemble » selon la décision municipale du 23.03.2012.

FINANCES-CULTES (2)**Séance : 6 mai 2013****Préambule**

Le dicastère était représenté par M. Jean-François Clément, Municipal des finances, M. Michaël Perrin, Chef de service et Mme Laurence Favre adjointe du Chef de service.

Tableau des comptes 2012 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Finances & cultes	11.17%	20%	24'194'105	72'819'949	5.00%	10.10%
Totalisation	-1.03%	7%	91'657'744	93'864'347	3.22%	10.31%
Pourcentage VS comptes 2012	26.40%				77.58%	

Examen de détail**2036.3303 Amortissements des terrains et bâtiments**

Une étude menée par le service Domaines-Bâtiments en septembre 2012 a démontré que certains bâtiments locatifs du patrimoine financier sont dans un état de vétusté avancé. Selon la législation en vigueur sur la comptabilité communale, les bâtiments du patrimoine financier doivent, en cas de transformation ou de rénovation ultérieure, être évalués au plus à leur valeur fiscale. Ainsi, les valeurs comptables des bâtiments du patrimoine financier supérieures à leurs valeurs fiscales ont été ramenées à leurs valeurs fiscales.

Point d'impôt par habitant :

Le point d'impôt par habitant permet de mesurer la force fiscale par habitant d'une commune. Celui-ci se détermine en prenant les impôts qui suivent le taux divisé par le taux communal et le nombre d'habitants.

Point d'impôts par habitant 2012 :

Compte	Libellé	Montant
2010.4001.01	Impôt sur le revenu des PP	25'710'276.87
2010.4001.02	Impôt sur les prestations en capital	408'311.65
2010.4002	Impôt sur la fortune des PP	2'030'744.79
2010.4011	Impôt sur le bénéfice des PM	5'604'299.45
2010.4012	Impôt sur le capital des PM	387'313.40
	Total	34'140'946.16
	Reprise	34'140'946.16
	Taux communal	78.50
	Point d'impôt SCRIS	434'916.51
	Nombre d'habitant en 2012	20'162
	Point d'impôt par habitant SCRIS	21.57

Le point d'impôt par habitant 2012 n'a pas retrouvé le niveau qui était le sien en 2010 (23.2), mais progresse légèrement par rapport à 2011 (21.4).

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL (3)**Séance : 30 avril 2013****Préambule**

Pour rappel, le plan comptable du CTC est décomposé en deux Directions depuis le budget 2012. La **Direction Bâtiments et Environnement** comprenant respectivement le Service Bâtiments-Domains et le Service Environnement-Maintenance et la **Direction Urbanisme et Travaux** comprenant le Service Urbanisme et le Service Travaux.

Tableau des comptes 2012 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
CTC	-10.77%	-1%	18'610'001	6'224'147	-16.59%	3.20%
Totalisation	-1.03%	7%	91'657'744	93'864'347	3.22%	10.31%
Pourcentage VS comptes 2012	20.30%				6.63%	

Examen de détail**3104.3185 Honoraire de surveillance des sites**

Choix de Securitas

Selon la décision municipale du 11 février 2011, les contrôles des parkings scolaires ont été attribués à l'entreprise Securitas. Il s'agit de contrôles diurnes entre 06h00 et 18h00, à exécuter irrégulièrement; aucune surveillance le week-end n'est nécessaire.

L'entreprise Securitas, dans son offre du 6 décembre 2010, a proposé un contrôle, y compris la dénonciation à la Commission de police, pour CHF 189.- TTC (toutes taxes comprises) par tournée, soit environ CHF 756.-/mois et CHF 9'072.-/an pour un seul contrôle hebdomadaire.

PolOuest, dans sa lettre du 31 janvier 2011, a proposé une tournée au prix de CHF 240.-, soit environ CHF 960.-/mois et CHF 11'520.-/an pour un seul contrôle hebdomadaire. Etant donné que PolOuest effectuait déjà les contrôles des parkings privés communaux (en sus du domaine public), et que l'éventuelle prolongation du principe de l'engagement de PolOuest sur domaine privé devait encore être discutée, il a été proposé de mandater pour une période limitée l'entreprise Securitas pour les contrôles des sites scolaires. Par ailleurs, en 2011, les effectifs de PolOuest ne permettaient pas d'assumer aisément cette prestation. Précédemment, avant la mise en place du plan de mobilité communal, les concierges effectuaient les contrôles et transmettaient les infractions à la police.

3710.4313.01 Permis de construire

Une hausse des permis en 2012 (soit près de 50) a généré un revenu de plus de CHF 0.2 million par rapport au budget 2012.

CULTURE – JEUNESSE - SPORT (5)**Séance : 2 mai 2013****Préambule**

Le dicastère était représenté par Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale et Mme Michelle Dedelley, cheffe de service.

Tableau des comptes 2012 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Culture & JS	-6.60%	3%	6'767'227	1'397'264	-3.07%	11.29%
Totalisation	-1.03%	7%	91'657'744	93'864'347	3.22%	10.31%
Pourcentage VS comptes 2012	7.38%				1.49%	

Examen de détail**5100.3513 Subventions pour les écoles de Musique**

Deux sociétés de musique de Renens bénéficient de cette subvention.

5100.4653 Participation de tiers

Revenus inférieurs aux prévisions du budget pour le Noël à Renens.

5112 Ondallaz

Baisse des recettes due à une baisse sensible des locations pour de nombreux chalets de la région.

5321.3188 Frais de transport des élèves

Une facture de 2011 des tl de CHF 14'000.- a été comptabilisée en 2012.

SECURITE PUBLIQUE-INFORMATIQUE-POPULATION (6)**Séance : 2 mai 2013****Préambule**

Le dicastère était représenté par M. Olivier Golaz, Municipal et M. Olivier Fontanellaz, chef de service (Informatique - Service de la population).

Monsieur le Lt Christian Hautle est excusé.

Tableau des comptes 2012 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Sécurité Publique	-7.91%	11%	8'164'518	1'126'807	5.92%	10.08%
Totalisation	-1.03%	7%	91'657'744	93'864'347	3.22%	10.31%
Pourcentage VS comptes 2012	8.91%				1.20%	

Examen de détail**6015 Zone macarons**

Les revenus ont augmenté de 37.7% par rapport à 2011.

6100.3521 Participation PolOuest

CHF 0.3 million d'économie.

6100.3511.01

Depuis juillet 2012, c'est le SPOP qui délivre les cartes d'identité.

SECURITE SOCIALE (7)

Séance : 6 mai 2013

Préambule

Le dicastère était représenté par M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal, et Mme Laurence Calame, cheffe de service, entrée en service le 1/9/2012.

Le vœu demandant de mettre les adresses des crèches et garderies dans le libellé des comptes, a été exaucé.

Tableau des comptes 2012 pour le dicastère

	% Charges totales		Charges	Revenus	% Revenus totaux	
	%VS2012	%VS2011			%VS2012	%VS2011
Sécurité Sociale	5.82%	9%	20'178'285	3'699'526	7.94%	2.13%
Totalisation	-1.03%	7%	91'657'744	93'864'347	3.22%	10.31%
Pourcentage VS comptes 2012	22.01%				3.94%	

Examen de détail

7000.3012.40 et 7119.3012.40 :

Des absences pour maladie dans la section 7000 (2011 et 2012) ont nécessité de nombreuses heures de remplacement, payées en 2012. En ce qui concerne la section 7119, on retrouve tous les remplacements, notamment absences de longue durée et maternité. Pour la maladie, la raison vient que les crèches doivent fonctionner à 100% et qu'une collaboratrice malade doit être remplacée dès le 1er jour, ce qui n'est pas le cas dans les autres services.

7111 (Tournesol) :

Engagement de nouveau personnel avec un niveau de formation différent : ES au lieu de HES – classes de traitement inférieures.

Section 7119 :

nombre d'EPT plein temps – DO: 0,5 EPT.

nombre d'EPT plein temps – Hors DO – Traitement temporaire: les hors DO n'ont, par définition, pas d'attribution d'EPT. Engagement, selon les nécessités, de remplaçantes ou augmentation des heures du personnel en place.

nombre de personnes remplacées, pour maladie, pour accident, pour maternité, ... : ce sont 7'319 heures de remplacement qui ont été effectuées dans les lieux d'accueil de la petite enfance.

nature 3011.01 : un poste fixe de remplaçante était prévu initialement lors de la création de la section 7119 en plus du 0,5 EPT occupé, poste qui n'a jamais été possible de repourvoir. Il a donc été supprimé au profit des remplaçantes.

Pour rappel : 72.52% du budget de SECSO, est pris par le service social (CHF 11'949'753.27 de charges nettes) et 21.42% par Enfance-Jeunesse-AJE (CHF 3'529'421.72 de charges nettes) soit pour ces deux postes 93.93% de l'ensemble du dicastère.

COMPTE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE (STEP)

La consommation d'eau en 2012 s'est élevée à 19'257'762 M3 pour l'ensemble des communes raccordées à la STEP.

Pour information, Renens a consommé 1'714'320 M3, soit 8.9%

Et Lausanne en a consommé 12'109'557 M3, soit 62.88%

Comptes 2012 de la STEP

	Comptes 2012				budget_2012 Charges	comptes_2011 Charges
	%VS2012	%VS2011	Charges	%VS2011		
Total	-10%	9%	14'460'992	21.16%	16'109'100	13'295'519
Participation de Renens (6.64%)	5%	22%	1'097'407	17.11%	1'050'000	896'618

Le rapport de la STEP présente une participation de CHF 1'109'863.85, soit une différence de CHF 12'457.- en faveur des comptes de Renens (qui sera rectifiée dans les comptes 2013 de la Step)

COMPTE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE
"Concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge"

La Commune de Renens participe à hauteur de 30.37% au compte de l'Entente. En 2012, CHF 361'083.30 ont été investi pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement.

Comptes 2012 de la Mère-Sorge

			Comptes 2012		budget_2012	comptes_2011
	%VS2012	%VS2011	Charges	%VS2011		
Total	-14%	28%	352'761	48.38%	409'060	275'690
Participations de l'entente	-22%	-11%	15'904	-48.85%	-71'960	-140'679
Participation de Renens (30.37%)	5%	11%	4'754	133.64%	100'000	42'800

Vœux et Amendements

Ici figurent tous les vœux et amendements exprimés par les commissaires, ceux qui sont acceptés à la majorité, sont considérés comme vœux et amendements de la commission des finances.

Vœux: la Commission n'a déposé aucun vœu

Amendements: la Commission n'a déposé aucun amendement

Comptes 2012 de la STEP. Vote de la commission:

- **Pour : 6. - Absentions : 3**

Comptes 2012 de la Mère et de la Sorge. Vote de la commission :

- **Pour : 5. - Absentions : 4**

Comptes 2012 de la commune de Renens. Vote de la commission :

- **C'est à l'unanimité que la commission des finances accepte les conclusions des comptes 2012 de la commune de Renens.**

Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne et ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Pour les comptes de la Commune de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère, puis, avant de passer au vote final, Mme la Présidente ouvrira la discussion générale sur les comptes.

- Préambule: pages roses I à XXII
La discussion n'est pas demandée
- Administration générale – Personnel: pages 2a à 10b
La discussion n'est pas demandée
- Finances et cultes: pages 11a à 15b
La discussion n'est pas demandée
- Centre technique communal: pages 16a à 47b
La discussion n'est pas demandée
- Culture – Jeunesse - Sport: pages 48a à 57b
La discussion n'est pas demandée
- Sécurité publique – Informatique – Population: pages 58a à 62b
La discussion n'est pas demandée
- Sécurité sociale: pages 63a à 76b
La discussion n'est pas demandée
- Comptes de fonctionnement par nature: pages vertes 77 à 80
La discussion n'est pas demandée
- Comptes d'investissement: pages roses 82 à 101
La discussion n'est pas demandée
- Bilan: pages violettes 102 à 113
La discussion n'est pas demandée
- Inventaire des titres et immeubles: pages vertes 114 à 123
La discussion n'est pas demandée

- Cautionnement et engagement: pages vertes 124 à 126

La discussion n'est pas demandée

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur les comptes 2012 de la Commune de Renens.

• **M. Pascal Golay, PLR**

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

Le groupe PLR va accepter les comptes tels que présentés et vous invite à faire de même.

Toutefois, nous tenons à préciser que ce "fort" excédent de revenu n'en est pas vraiment un. Si les comptes sont effectivement équilibrés, il s'agit ici principalement de reports de charges, de travaux en attentes, d'investissements pas encore réalisés ou d'entrées exceptionnelles comme il est précisé au début du rapport de la Commission. En faisant abstraction de ces cas spéciaux, la balance, bien que positive se retrouve plus proche de zéro que de 2 millions.

Mais surtout, le rapport démontre une baisse inquiétante des revenus de l'impôt malgré une augmentation de la population. Cette tendance ne se modifiera pas à moins qu'une sérieuse correction ne soit envisagée. Ainsi donc, la situation précaire d'aujourd'hui où nous n'avons pas ou peu de marge d'autofinancement se détériorera probablement encore demain.

Le groupe PLR, comme à son habitude, demande donc à la Municipalité de continuer à bien surveiller les dépenses, de préférer des choix de développements harmonieux et nécessaires à notre population comme ceux de la gare, de l'îlot de la Savonnerie ou des entrepôts. Cela au détriment de projets de loisirs ou culturels qui peuvent aisément être différés, tout comme doit être limité au possible le rajout de couches sociales dont on connaît mal aujourd'hui les incidences financières futures.

Je vous remercie de votre attention.

• **M. Eugène Roscigno, PS**

Rarement notre Ville aura vécu un tel programme de développement, tant au plan de son importance que de sa durée. La Ville bonifie ses infrastructures, et ses prestations. La dynamique des changements est positive et remarquée bien au-delà des frontières communales.

Des ressources financières plus importantes seraient certes nécessaires pour répondre aux nombreux besoins de la population en termes de logement, de mobilité, de culture, de soutien à la jeunesse et aux familles.

Les comptes 2012, analysés minutieusement par la Commission des finances, attestent d'une gestion conforme aux lois et règlements. Les comptes 2012 sont équilibrés. Les charges, sous contrôle de la Municipalité ont été gérées avec une grande efficacité. Les amortissements des bâtiments du patrimoine administratif sont pertinents en regard de l'état de certains bâtiments, et de futurs projets.

L'excédent de revenus CHF 2'200'000.- et la marge d'autofinancement positive à hauteur de CHF 5'564'401.- s'apparentent à une bouffée d'oxygène à la deuxième des 5 étapes d'une législature au programme conséquent. Le capital augmente aussi légèrement.

De tels résultats financiers sont à la fois positifs, et nécessaires pour assumer la suite du programme de législature. Ce sont aussi des signes positifs pour nos partenaires financiers, dont nous aurons encore grandement besoin lors des prochaines années.

Comme évoqué dans le document « comptes 2012 » l'environnement est changeant, grevé d'incertitudes quant aux résultats des impôts des personnes physiques et des personnes morales à l'avenir. Confronté à charges conséquentes et de faibles revenus, encore menacés par un climat économique fragile, l'équilibre reste cependant précaire.

S'agissant des comptes 2012, le PSR salue le travail de la Municipalité et de son administration en matière de gestion financière lors de l'année écoulée. Le PSR invite la Municipalité à poursuivre dans cette voie, et notamment à viser l'atteinte d'une marge d'autofinancement positive, prérequis indispensable à la poursuite des projets actuels et futurs dont la Ville a besoin.

Le PSR vous invite à voter les conclusions des comptes telles que présentées.

Je vous remercie pour votre attention.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Roland Divorine de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les comptes arrêtés au 31 décembre 2012

- 1. de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge*
- 2. de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy*
- 3. de la Commune de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 2'206'603.03*

C'est à l'unanimité que les comptes 2012 pour la Commune de Renens ainsi que pour la Commission intercommunale Mèbre-Sorge et la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy sont acceptés par le Conseil communal.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais remercier tout le Conseil pour ce vote de confiance. Nous sommes tous conscients de notre situation qui est d'avoir de très nombreux projets avec des ressources qui sont bien plus faibles dans notre collectivité. Toutefois, nous démontrons actuellement que nous arrivons à avancer, à faire bonifier nos prestations, nos structures, avec les ressources qui sont les nôtres. Nous allons continuer à œuvrer dans ce sens-là toujours avec le support du Conseil communal et l'analyse pertinente de la Commission des finances que je profite de remercier pour son excellent travail et l'excellente collaboration que nous avons actuellement dans les différents domaines et dossiers que nous entreprenons ensemble.

Nous sommes tous conscients de la fragilité, de la précarité de la situation, des enjeux qui sont importants en matière de projets, d'engagement et de ressources rares. Encore une fois, merci à vous pour ce vote.

Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur excellent travail.

12. Gestion – Exercice 2012

Mme la Présidente prie Mme Nadia Carota, Présidente de la Commission de gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme la Présidente rappelle que la Gestion est régie par les articles 111 à 118 de notre Règlement. L'article 118 précisant que «Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.»

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. A noter aussi que les remarques, vœux, observations de la COGEST et les diverses réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier. Je vous prie donc de considérer que le document reçu est une annexe à ce prochain procès-verbal.

La procédure suivante sera suivie:

- Mme Nadia Carota donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission.
- Pour chacune des observations, Mme Nadia Carota donnera lecture de la question posée par la COGEST en mentionnant la page,
- puis la réponse de la Municipalité,
- ensuite le texte de l'observation
- puis la réponse de la Municipalité

- et enfin la détermination de la COGEST.

Chaque observation de la COGEST sera ouverte à la discussion puis soumise au vote de ce Conseil dans le cas où elle serait maintenue par la COGEST ou que quelqu'un aurait pris la parole à son sujet. A noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, Mme la Présidente ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en les priant de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

La dernière discussion sera la discussion générale sur la gestion de la commune

Ce point de l'ordre du jour sera clôt par le vote sur la gestion de l'exercice 2012 de la Commune de Renens.

- **Mme Nadia Carota, Présidente de la Commission de gestion**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion est une commission permanente qui comprend 13 membres, 5 groupements politiques et une présidence alternée chaque année de juin à juin. Ce qui fait que chaque groupe politique pourra présider la Commission durant la législature.

La Commission de gestion s'est réunie 11 fois en séance plénière, entre octobre 2012 et juin 2013, elle a étudié le préavis 28-2013 concernant les postulats, motions et interpellations en suspens au 30 juin 2012. La Commission de gestion a reçu les dirigeants du Renens Basket afin de comprendre le fonctionnement des subventions données par la Commune et la problématique de la recherche de nouveaux membres pour les clubs sportifs. Sa visite thématique s'est portée sur le cimetière et les ruchers urbains. Elle a également fait sa traditionnelle visite des biens Communaux où elle s'est rendue sur le site d'Ondallaz.

Une séance commune avec la Commission des finances a pu avoir lieu cette année. Le sujet portait sur « les comptes en attente ». Suite aux discussions, il a été décidé de créer une sous-commission Gestion/Finances composée de 8 membres qui ont étudié le processus décisionnel des crédits d'études pour l'élaboration d'un projet préavis. Il a été choisi comme modèle les préavis du collège du Léman.

Pour son exercice 2012, la Commission de gestion a reçu le rapport de gestion de la Municipalité en date du 26 mars. Chaque année, la Commission de gestion fait un gros travail de lecture dudit rapport en un temps limité pour la préparation de ses questions. La Commission de gestion a visité les 6 dicastères où elle a été reçue par les membres de la Municipalité et les chef(fe)s de service de chacun d'eux. La Commission de gestion a rendu son rapport à la Municipalité en date du 15 mai. Elle y a formulé 5 vœux, 4 remarques et 5 observations.

Au nom de la Commission de gestion je tiens à remercier les Municipaux, la Syndique, les divers chef(fe)s de services, leurs collaborateurs ainsi que le secrétaire Municipal pour leur

disponibilité, présence et renseignements donnés lors des visites de dicastères et autres séances de la Commission de gestion.

J'en profite aussi pour faire mes remerciements aux membres de la Commission de gestion pour leur travail, soutien et disponibilité. Selon notre convention de législature, la gestion aura comme présidente rapporteure pour l'exercice 2013-2014 Mme Simone Szenyan-Reymond du groupe Fourmis Rouge.

MUNICIPALITE

Administration- Personnel

Forces et faiblesse 2012 (page 3)

Comment se fait le choix des contenus du rapport de gestion ? Pourquoi reprendre des informations similaires qui n'ont pas beaucoup changé d'un rapport à l'autre, au lieu de les supprimer et mettre des nouveautés ? Nous avons remarqué que pour certains points le contenu est le même d'une année à l'autre.

Il y a un canevas qui est repris d'année en année. Par contre, on essaie de sortir des infos, de mettre en évidence et de souligner certains éléments, en dépit du manque de temps.

Toutefois, il faut aussi qu'il y ait un fil conducteur que l'on retrouve pour que l'on puisse suivre l'évolution à travers les années.

Observation 1 : En dépit de la nécessité d'avoir un fil conducteur, la Commission de Gestion souhaiterait ne pas relire les mêmes rapports chaque année.

Réponse de la Municipalité : Il est vrai que la lecture du rapport de gestion peut être parfois fastidieuse. Il est néanmoins important, sur un plan historique, de garder chaque année certains textes dont seul le nombre de prestations ou quelques détails changent par rapport à l'année d'avant. Par contre, le rapport de gestion contient tous les projets et toutes les actions menées ou décidées durant l'année. Néanmoins, en tenant compte de l'observation de la Commission de gestion, la Municipalité étudiera une présentation plus aérée et plus plaisante du rapport de gestion.

La Commission de gestion maintient son observation.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

J'avoue être peu séduit par l'observation 1 et par cette obsession de distinguer le plus possible les rapports d'une année à l'autre.

Pour moi, les rapports de gestion ne sont pas des chapitres d'un roman avec nécessité que le chapitre 2012 soit aussi différent que possible du chapitre 2011 pour rendre le récit plus palpitant.

Le rapport de gestion 2012 est un document utilitaire dont le but est d'expliquer ce que la Commune a fourni comme travail et prestations en 2012. On doit y trouver l'essentiel sans avoir à chercher ailleurs.

Supposons par exemple que je cherche à savoir qu'est-ce que la Commune a fait en 2012 pour aider à concilier travail et vie familiale, histoire de voir si on est plutôt bon ou mauvais

par rapport à d'autres villes. Pour le savoir j'aimerais trouver dans le rapport 2012 tout ce qu'elle a fait à ce sujet en 2012. Cela me dérangerait que certaines actions ne soient pas mentionnées seulement parce qu'on en avait déjà parlé dans le rapport 2011. On doit pouvoir se renseigner sur 2012 sans devoir lire le rapport 2011.

De même en ce qui concerne la question du copier-coller. Si sur un sujet on a vraiment fait les mêmes choses en 2012 qu'en 2011, autant qu'on utilise les mêmes termes. Cela sera plus clair.

Je ne suis donc pas pour maintenir l'observation.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est par 30 voix "contre le maintien", 20 voix "pour le maintien" et 14 abstentions que **l'observation N° 1 n'est pas maintenue.**

Organigramme (page 3)

La Commission avait demandé en 2012 un organigramme avec le nombre d'employés par dicastère et par service, qu'en est-il ?

Il ferait plus de 20 pages, ce qui serait trop conséquent pour un rapport de gestion ! On pourrait imaginer de mettre au moins une page présentant les effectifs dans le rapport. Mais les effectifs ne changent pas chaque année, donc cela alourdirait peut-être inutilement le rapport.

La suggestion est faite de les envoyer à la Cogest à part, au moment de l'envoi du rapport de gestion, en présentant la situation telle qu'elle se présente à la mi-mars. Ce que demande la Cogest, ce sont simplement les EPT par service.

Remarque 1 : la Commission de Gestion se réjouit de voir les EPT sur les organigrammes déjà existant pour son exercice 2013. Voir annexe 3

ADMINISTRATION GENERALE

Personnel

Différence entre la décision d'organisation et les effectifs réels (page 5)

Décompte par dicastère pour les tableaux des départs et des arrivées par service:
La Commission de gestion avait demandé en 2011 pour l'exercice 2012 un décompte par dicastère pour les tableaux des départs et des arrivées par service. Or nous n'avons trouvé que celui des arrivées.

Lors de notre visite, il nous a donc été remis un tableau présentant le nombre de départs par service, ainsi que le nombre de départs à la retraite par service.

Vœu 1 : la Commission de gestion demande que le tableau figure dans le prochain rapport de gestion et non dans les annexes

Réponse de la Municipalité : La Municipalité adhère à ce vœu et les tableaux des départs et des arrivées par service figureront dans les prochains rapports de gestion.

Places d'apprentissage (page 5)

En juin 2012, il y avait 7 places d'apprentissages vacantes, pourquoi est-ce que seules 5 places ont pu être repourvues ?

Sur les 7 places d'apprentissages vacantes, seules 5 ont pu être repourvues. Cela s'explique par le fait que pour le poste "informatique", le service a dû faire face à toute une série de désistements. Finalement, on n'a trouvé personne pour cette place. On a donc compensé en prenant des stagiaires. Et un autre poste a posé problème aussi, puisqu'on n'a pas trouvé d'apprenti agent d'exploitation.

Vœu 2 : La Commission de Gestion espère que toutes les places d'apprentissage seront repourvues en 2013, y compris les 2 postes laissés vacant en 2012

Réponse de la Municipalité: La volonté de la Municipalité relative à l'offre en places d'apprentissage est intacte et dans toute la mesure du possible, toutes les places d'apprentissage seront repourvues pour l'année 2013-2014.

FINANCES & CULTES**Charte des terrasses** (page 9)

Quelles ont été les effets concrets ? Quel bilan ?

Qui est responsable des marquages de la surface des terrasses ? Et quels sont les critères d'attribution ?

La surface de la terrasse est mise gratuitement à disposition des « bistroquets ».

Pour pouvoir en bénéficier, les gérants d'établissement public doivent signer une charte où ils s'engagent à respecter leurs engagements.

Par exemple : avoir un mobilier urbain de même type, parasol sans pub, de respecter la surface mise à disposition (1.20 m. pour passage de piétons), la propreté de leur terrasse, le comportement de leur clients, etc.

L'autorisation d'ouverture d'une terrasse est donnée par la police du commerce. Le marquage est effectué par le service d'urbanisme.

Observation 2 : la Commission de Gestion souhaite que la Municipalité soit plus attentive et stricte sur tous les points de la charte !

Réponse de la Municipalité: L'année 2012 représente une année de mise en route des règles concernant les terrasses. A l'occasion de l'ouverture 2013, les règles ont été à nouveau rappelées à tous les établissements concernés et le nécessaire sera fait pour qu'elles soient respectées.

La Commission de gestion accepte cette réponse de la Municipalité mais reste attentive pour les années futures.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

- **Mme Florence Widmer, PLR**

Concernant cette observation N° 2 "mise en route des règles concernant les terrasses", je regrette qu'il faille répéter les règlements plusieurs fois et de plusieurs manières. J'espère

donc que notre Municipalité fera rapidement acte d'autorité en faisant respecter les règles et les règlements.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. En vertu de l'art 118 du Règlement du Conseil, Mme la Présidente a souhaité soumettre au vote la décision de la Cogest d'accepter la réponse de la Municipalité. Toutefois, plusieurs membres du Conseil lui font remarquer qu'il n'y a pas eu de demande de modification de la décision de la Cogest et qu'un vote n'est donc pas nécessaire. Mme la Présidente n'a pas insisté et demande à Mme Carota de poursuivre.

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

Places de parc (page 10)

Est-ce que la location des places de parc louées sur le territoire communal ne pourraient-elles pas être indexée au coût de la vie ? CHF 60.- est un prix très bon marché ?

Jusqu'à 1996 CHF 50.- / dès 1997 CHF 60.-

En 2010 une étude sur le coût des places de parc communales a été effectuée. Voilà les prix constatés : Employés communaux : CHF 60.- / Publiaz : CHF 70.- / SCHR : CHF 50.-

Avec une moyenne de CHF 72.-, une augmentation à CHF 80.- a été décidée pour 101 places de parcs (les 7 restantes, au parc Frehner étant louées à CHF 100.-). Cependant lors d'une séance de Municipalité de 2011 l'augmentation élevée a été considérée comme illégale et donc AUCUNE augmentation n'a eu lieu.

Observation 3: *la Commission de Gestion souhaite savoir sur quelle base légale on parle d'illégalité ?*

Pour quelle raison l'augmentation légale n'a-t-elle pas été appliquée ?

Réponse de la Municipalité : Les loyers des places de parc sont absolument libres et ne sont pas soumis aux dispositions protectrices des articles 269-270e du Code des Obligations comme les loyers des appartements par exemple.

Toutefois, le Tribunal des baux, dans un arrêt rendu en juin 2010, avait purement et simplement annulé la hausse qu'une gérance avait notifié aux locataires d'une place de parc couverte à Pully; le loyer subissant une augmentation de 30%.

En ce qui concerne les places de parc communales, d'une part, la hausse du loyer de CHF 20.-/mois représentait une augmentation de 33.33%; cette dernière aurait pu être jugée abusive en cas de contestation par les locataires.

D'autre part, une augmentation linéaire de tous les baux des places de parc aurait pu être sujette à possible contestation car certains étaient entrés en vigueur il y a 15 ans, alors que d'autres ne l'étaient que depuis 1 an, voire moins. Dans ces conditions, cette hausse n'a pas été appliquée.

La Direction Bâtiments-Environnement va procéder à une nouvelle étude afin de déterminer à quelles conditions et dans quel délai une augmentation, dont l'ampleur devra être déterminée, pourrait être notifiée aux locataires tout en limitant au maximum les possibilités de contestation.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

- **Mme Florence Widmer, PLR**

Concernant cette observation, je m'étonne que pour une augmentation de la location des places de parc il soit utile de procéder à une étude puis à une suivante puisque la première a été stoppée en plein vol. Le temps c'est de l'argent, des études aussi et à Renens le franc n'est pas plus gros.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Déchets (page 11)

Il était aussi question de poser des grilles de protection pour les prises électrique sur la place du marché, qu'en est-il ?

Ces grilles ont été distribuées aux commerçants, c'est à eux, lors de leur arrivée de les mettre en place ; vu que celles-ci ne sont pas systématiquement mises. Un rappel va être fait. Jusqu'à maintenant il n'y a heureusement pas eu d'accident. Nous ignorons donc qui serait responsable (commerçant ou commune) en cas de soucis.

*Remarque2 : la Commission de Gestion souhaite savoir qui est responsable en cas d'accident ?
Existe-t-il un inventaire de l'attribution des grilles ?*

Réponse de la Municipalité: Bien qu'en cas d'accident la Commune pourrait se retourner contre les maraîchers qui ont ouvert la trappe sans avoir mis la grille de protection, il est évident que la responsabilité première incomberait au propriétaire de la place, soit la Commune.

Un inventaire exhaustif de la distribution des grilles de protection n'a pas été effectué lors de la distribution celles-ci.

Suite à la remarque de la Commission de gestion, une nouvelle distribution de grille de protection sera effectuée avant l'été 2013, avec une liste signée par les marchands.

CULTURE JEUNESSE ET SPORT

Introduction (page 12)

Les questions écoles ne pourront pas être répondues, car les représentants ne pouvaient être présents.

Vœu 3: La Commission de Gestion demande pour son exercice 2013 que les directions des écoles soient représentées lors de la visite du dicastère.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité informe chaque année les directions scolaires de la date de la visite de la Commission de gestion. Les directeurs font leur possible pour être présents mais sont soumis aux aléas d'autres séances, comme celles de la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Autre Musée (page 13)

Pouvons-nous obtenir des détails sur la nouvelle organisation mise en place pour gérer le projet de ce musée ?

Un nouvel organigramme est à disposition de la Commission de gestion.

Michelle Dedelley est actuellement cheffe de ce projet. Avant il n'y avait pas d'organisation/organigramme précis, c'était entre autre Administration Générale (Marianne Huguenin = Présidente du groupe) qui gérait. A un moment donné, il a fallu clarifier les rôles de chacun, car ils étaient un peu confus et les gens ne savaient pas forcément jusqu'où ils devaient aller dans leur travail.

On aurait pu penser que les travaux et le projet avaient pris du retard à cause des squatteurs, mais rien de changé au niveau du timing. Bien qu'il y a une certaine dégradation des locaux telle que des tags, la maison n'est pas « en trop mauvais état », car comme les gens y vivent, il y a un certain entretien des locaux (électricité, chauffage, etc.)

Comme il y a pas mal de rumeurs à propos de ce projet, la Municipalité prend note qu'il serait bien d'informer le Conseil Communal de son avancement.

Vœu 4 : La commission de gestion souhaite que la Municipalité informe régulièrement le Conseil Communal sur l'avancement du projet.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité informera régulièrement sur l'avancement du projet, par les canaux habituels destinés au Conseil communal.

Bibliothèque du Léman (page 15)

Pourquoi ne peut-on pas accéder à l'espace ordinateur ?

Cet endroit nommé « coin pédagogique » est géré par le Canton et par le doyen secondaire. Quand les jeunes vont là-bas, ils sont accompagnés de leur prof. Les élèves viennent là pour apprendre à faire des recherches documentaires. C'est pourquoi il n'est pas accessible au public.

Cet espace est peu occupé pour le moment, car il a été installé récemment (en 2011). La communication se fait petit à petit. On souhaite un travail de partenariat avec les enseignants.

Cette espace de travail fait partie des outils qui définissent une bibliothèque scolaire.

Remarque 3: Il serait bien de mettre un panneau explicatif des raisons de la non accessibilité de cette espace au sein de la bibliothèque afin que le public soit informé.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité a pris note de cette suggestion et un panneau a dès lors été installé.

Permanence devoirs (Page 16)

A par le Dîner Quizz, qu'est-ce qui a été mis en place pour la prévention des toxicomanies ?

Rien de spécifique n'a été entrepris sur ce sujet. De plus, la toxicomanie dure (héroïne, cocaïne, ...) n'est pas forcément un sujet qui touche les jeunes. Mais d'autres addictions telles que la cigarette et l'alcool sont traitées notamment par le biais du travailleur social de proximité avec les jeunes au quotidien.

Observation 4 : comme chaque année, la Commission de Gestion souhaite qu'il soit entrepris plus de choses concernant la prévention des addictions.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité est sensible aux questions de prévention et organise depuis plusieurs années des actions de prévention des addictions à l'égard des jeunes. La fréquence des projets en la matière dépend toutefois des ressources à

disposition et des thématiques en lien avec la politique de la jeunesse et en particulier le mode de participation pour-par-avec les jeunes.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

SECURITE PUBLIQUE – INFORMATIQUE – SERVICE DE LA POPULATION

Répondant technique et politique (page 17)

Pourquoi n'y-a-t-il pas de rapport sur les activités de la délégation de Renens à la PolOuest ?

Il s'agit de la partie concernant Renens qui se trouve dans le rapport de gestion de la PolOuest qui est sorti, mais non validé donc pas encore soumis au vote du Conseil Intercommunal. La prochaine AG est fixée au 22 mai et ensuite, après vote, le rapport de gestion de la PolOuest sera accessible sur le site internet.

Vœu 5 : pour les Conseillers Communaux : au vu de l'importance du sujet, la Commission de gestion souhaite être régulièrement tenue au courant lors du Conseil Communal, par les représentants de notre Commune au sein de la PolOuest.

Réponse de la Municipalité: Ce vœu sera aussi transmis au bureau du Conseil, de manière à ce que les représentants du Conseil communal dans les organes de la PolOuest informent le Conseil. De son côté, la Municipalité veillera à informer le Conseil communal dans le cadre de ses communiqués sur les séances ou des faits importants concernant la PolOuest.

Question générale pour PolOuest (page 19)

Dans le cadre de la police coordonnée vaudoise entrée en vigueur en 2012 (par la LOPV), des cours sur les « aspects sécuritaires destinés aux autorités politiques et cadres des administrations » ont été mis en place.

Qui sont les personnes qui ont suivi ces cours ?

Seule une personne a suivi ce cours, M. Mühlethaler, Municipal de Crissier. Monsieur Golaz aimerait suivre le cours, ce qui est difficile à concilier avec sa vie de député au Grand Conseil.

**Est-ce uniquement concernant la PolOuest ou est-ce aussi concernant la Commune ?
Qu'est-ce qui en est ressorti ?**

C'est pour toutes les communes.

Remarque 4 : la Commission de Gestion se demande si ce cours ne pourrait pas être proposé au chef de service ou à un autre cadre administratif afin que notre commune ait une personne qui puisse en bénéficier.

Réponse de la Municipalité: Ce cours bien que spécifique à la PolOuest est, il est vrai, ouvert à d'autres personnes. Néanmoins, les Chef-fe-s de service de l'Administration vont suivre le plus possible de cours mais dans des domaines liés à leur fonction.

SECURITE SOCIALE

Garderies (Page 21)

Quels sont les critères de priorités pour les enfants en attente ? Sont-ils respectés ? Combien d'enfants sont-ils en liste d'attente ?

Des critères de priorités ont été mis en place par le réseau d'accueil de jour, ceux-ci respectent la LAJE.

1. Domicile et emploi dans le réseau
2. Domicile dans le réseau
3. Emploi dans une entreprise du réseau.

Entre autres, le réseau favorise aussi les fratries. Les dates d'inscription ainsi que les jours disponibles qui correspondent aux demandes. 27 paramètres sont pris en compte.

En janvier 2013 il y avait 454 enfants sur la liste d'attente. En avril 2013, 530 enfants dont 28 places APEMS.

Observation 5 : La Commission de Gestion demande à la Municipalité de faire une priorité de ces enfants et parents qui cherchent une place d'accueil. Ceci permettra aux parents de reprendre une activité professionnelle et aux enfants d'avoir un bon encadrement, grâce aux structures d'accueil.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité est consciente des besoins des familles et relève que l'effort des communes en matière d'accueil de jour des enfants se situe à trois niveaux: contribution ordinaire de CHF 5.- par habitant, participation en tant qu'employeur et subventionnement pour les habitants ayant des revenus modestes. La création de nouvelles places engendre des coûts non négligeables et les projets doivent être appréciés en fonction des possibilités financières. Un projet de plan de développement des places d'accueil a été présenté et discuté avec la Municipalité en séance spéciale le 23 janvier 2013 afin de poser les besoins en fonction des nouveaux chantiers urbains. Par ailleurs, à la rentrée d'août 2013, 5 nouvelles places seront ouvertes au Foyer Ste-Famille, conformément au préavis 109-2011, et 8 places seront ouvertes dans les APEMS pour atteindre l'effectif maximal autorisé.

La Commission de gestion maintient son observation mais se réjouit néanmoins de voir arriver pour la future année déjà 13 nouvelles places.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à l'unanimité moins 3 abstentions que le Conseil souhaite
maintenir l'observation observation N° 5

Vœu général :

«La Commission de gestion se réjouit de savoir qu'une évaluation des chefs de services soit en cours. Toutefois, elle se demande si c'est une mesure suffisante pour pallier à la surcharge générale de travail constatée dans tous les dicastères. La Commission de gestion souhaite que les enjeux liés à la gestion du personnel soit une priorité de la Municipalité, en les abordant d'une manière globale. C'est-à-dire en tenant compte tant des aspects organisationnels et managériaux, que du manque de personnel. »

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas revenir sur les points dont nous avons discuté mais juste sur le point "appartement de secours" (page 23) et vous dire simplement que je ne suis pas satisfaite des réponses. Nous avons posé un certains nombres de questions et je constate que finalement nous avons passé un peu "comme chat sur braise" sur les questions posées. Je souhaite à l'avenir que nous puissions avec le préavis qui est promis, je crois encore cette année, que l'on puisse répondre d'une manière favorable et finalement d'être en cohésion et en cohérence avec la politique du logement sur notre Commune et de donner finalement un sens au mot "secours" qui pour moi a été bafoué depuis bien longtemps. Merci.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Madame la Présidente,
Chers collègues,*

J'ai été un peu surpris en lisant le rapport de gestion de la Municipalité ainsi qu'en lisant celui de la Commission de gestion, puisqu'en page 6 du rapport de gestion il est dit que "une seule observation fut maintenue l'année dernière", soit l'observation 7 au sujet du Foyer Sainte-Famille".

Or, si vous vous rappelez bien, sur proposition du groupe Fourmi rouge vous aviez, Chers collègues, à l'unanimité moins une abstention, décidé de maintenir une observation concernant la réhabilitation du Corso. Cette observation avait le N° 4 et tant entre les pages 85 et 110 du rapport de la Municipalité que dans les pages 12 à 17 du rapport de la Cogest je n'ai vu traité cette question.

De toute évidence la Municipalité et la Cogest ont l'obligation réglementaire de reprendre cette question l'année prochaine vue qu'elles ne l'ont pas fait cette année. Toutefois, j'aimerais tout-de-même savoir si en 2012 il s'est tout-de-même passé quelque chose à propos du Corso vu qu'il n'en est pas question dans les pages qui concernent la dicastère "Culture-Jeunesse-Sport"?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je dois faire un mea culpa sur la non-reprise de cette observation dont la réponse n'avait pas été acceptée. Effectivement la Commission de gestion donnait son acceptation, toutefois s'en- suivait votre intervention, M. Freymond, et le vote de votre proposition de maintien, acceptée par le Conseil. Elle se trouvait sur une autre page du procès-verbal du Conseil et cela a échappé à la personne qui devait relever les observations maintenues. Donc un mea culpa, c'est de notre faute, cette observation aurait dû être reprise. Formellement nous la reprendrons dans nos commentaires du rapport de gestion 2013. Ceci dit, il n'y a pas eu de frais d'étude engagé pour le Corso durant cette année.

M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge

Je remercie Mme Marianne Huguenin pour ces explications et je me réjouis de vous lire l'année prochaine quant à savoir ce qu'il sera advenu de ce projet. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La discussion n'étant pas demandée, Mme le Présidente clôt la discussion et ouvre la discussion générale sur la gestion de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à Mme Nadia Carota de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
Ouï le rapport de la Commission de Gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2012
et donne décharge aux organes responsables.

C'est à l'unanimité que les membres du Conseil acceptent le rapport de gestion de l'exercice 2012.

Mme la Présidente remercie Mme Nadia Carota ainsi que les membres de la Commission de gestion pour leur travail.

13. Rapport de la Commission conjointe COFIN/COGEST

Mme la Présidente prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport

- **M. Stéphane Montabert, Président de la Commission conjointe COFIN/COGEST** donne lecture du rapport de la Commission

La commission COFIGEST se réunit le 10 avril 2013 au Centre Technique Communal.

Présents: Danielle Ayer, Vito Vita, Véronique Bovey-Diagne, Gérard Duperrex, Victoria Ravaioli, Stéphane Montabert

Excusés: Vincent Keller, Florence Widmer

Municipalité: Tinetta Maystre, Municipale, Direction Urbanisme et Travaux - Jean-François Clément, Municipal, Service des Finances et Cultes - Jean-Claude Bourgeois, Chef de Projet au Service Bâtiment - Laurence Favre, Adjointe du chef de service, Service des Finances et Cultes

CONTEXTE

Lors de la réunion conjointe annuelle entre COFIN et COGEST pour l'examen des comptes en attente, les commissaires réunis émirent le souhait d'examiner plus en profondeur la phase "avant" des préavis, lorsqu'ils sont élaborés par la Municipalité mais qu'ils ne sont pas encore présentés au Conseil Communal. En effet, lorsque les Conseillers Communaux reçoivent les documents des commissions de préavis, ils y découvrent souvent des frais déjà engagés (parfois importants) et des budgets annoncés. Ces montants suscitent fréquemment des interrogations quant à la façon dont ils sont élaborés. Afin d'étudier cet aspect sur un cas concret, une sous-commission temporaire "COFIGEST" fut mise en place avec des volontaires des deux commissions permanentes. Ce document présente le résultat de son travail.

Afin d'éviter toute dérive politicienne, la COFIGEST s'est donnée pour mission d'étudier des préavis du passé pouvant être symboliques d'une façon de faire générale et sans porter à polémique. La réfection du Collège du Léman s'imposa comme un choix naturel tant à cause des parallèles possibles avec un dossier actuel, le collège du Censuy, que par la nature générale des travaux entrepris. Trois préavis liés à cette rénovation et cet agrandissement ont ainsi été sélectionnés pour examen:

- Le préavis N° 38-2004, organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement du groupe scolaire du Léman*
- Le préavis N° 77-2006, crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire du Léman*
- Le préavis N° 17-2007, agrandissement et Rénovation du site scolaire du Léman.*

Fortes des exigences des commissaires, la Municipalité rassembla les documents d'archive liés à ces projets, qui remontaient à la législature précédente et même celle d'avant. De plus, les bâtiments en question changèrent de dicastère entre-temps, le site du Léman étant aujourd'hui rattaché au service de M. Dupuis. Par chance, si certains Municipaux actuels n'étaient pas encore à leur poste ils participaient déjà à la vie politique communale en tant que Conseillers Communaux; de même, des employés de la Commune travaillaient déjà à leur poste actuel. Par leur témoignage, ils permirent un compte-rendu vivant de certains détails de ces dossiers.

PRÉAVIS 38-2004, ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DU LÉMAN

Il faut une connaissance du contexte pour comprendre comment ce préavis est né. Le contexte légal était double:

1. Le Rapport sur la Planification Scolaire, document établi en 2004 et remis à jour deux fois depuis (dernière modification en 2010 à cause du concordat Harnos) faisait état d'un besoin. L'état des bâtiments nécessitait la mise en œuvre de travaux dans le plan d'investissement de la législature. L'évolution démographique de la Ville intervenait également, de même que la loi scolaire pour l'organisation des écoles. Il était en effet question à cette période de faire venir au Léman les classes VSB de La Planta.

Un rapport de 1991 (!) conseillait déjà la rénovation du bâtiment, qui fut jointe au projet d'extension.

2. La Loi sur les Marchés Publics (LMP) est une obligation légale pour la mise en concurrence lors de l'attribution de marchés publics, ici l'organisation du concours d'architecture. Dans ce préavis, il fallait spécifiquement rédiger un programme, puis établir un appel d'offres sous forme de concours.

En effet, selon la LMP, des procédures plus ou moins contraignantes sont à mettre en place selon l'enveloppe globale estimée du projet, ici devisé à plus de 20 millions de francs:

- CHF 250'000.- et plus, concours ouvert

- plus de CHF 150'000.- et moins de CHF 250'000.-, candidature sur appel / invitation

- CHF 150'000.- ou moins, accords de gré à gré.

A l'époque des préavis 38-2004 et 77-2006, les premières étapes furent réalisées par la Commission des Bâtiments comportant la Syndique (Mme Depoisier), le Municipal des bâtiments et deux autres Municipaux. Le préavis 17-2007 fut quant à lui confié à la Commission d'Urbanisme et de Construction, puis la Commission de Construction pour la réalisation. Celle-ci, comportant techniciens et directeurs d'école, se réunit à l'occasion de pas moins de 78 séances pour la réfection du site scolaire du Léman et de Florissant.

La LMP et la norme SIA 142 définissent tous les détails: composition du jury, programme du concours...

Pour le préavis 38-2004, l'enveloppe était définie à CHF 215'000.- environ. CHF 150'000.- furent attribués en prix. Le reste servit à payer les jetons de présence de la présidence et les membres du jury, les maquettes... Certains frais furent engagés avant le concours, notamment CHF 25'000.- pour un sondage géotechnique, fixé sur la base d'offres pour un pool d'ingénieurs, permettant de connaître la nature du terrain et donc de mieux fixer les caractéristiques des bâtiments pouvant être construits. Plus les spécifications sont précises, plus les projets sont crédibles.

Le concours quant à lui fut défini sous forme anonyme. L'appel d'offre du concours fut publié dans la Feuille d'Avis Officielle N° 36-37, page 37 FAO VAUD (voir annexe). Le bureau URBAPLAN donna un coup de main pour l'élaboration de ce dernier, vu qu'à l'époque le poste d'urbaniste était vacant. Le jury choisit les projets mais les noms des candidats restèrent sous enveloppes scellées. La Municipalité espérait entre 40 et 50 projets, 55 furent rendus, 54 furent reçus, avec dossier papier et fond de maquette indemnisé à hauteur de CHF 500.- pour chaque participant. Cette phase impliqua un gros travail de validation des candidatures : la recevabilité de chaque soumission devait être vérifiée selon des critères légaux de distances aux limites, de hauteur, etc.

Le jury statua. Sa composition était décidée selon la norme SIA ; il comportait des politiques (Municipalité) mais aussi les directeurs d'école et des responsables de l'urbanisme. Parmi eux, le président du jury était le plus important parce qu'il menait les débats. Le jury se réunit 7 fois pour analyser la recevabilité des projets et décider ceux à qui il fallait donner suite.

Les critères de sélection étaient multiples ; comme le projet n'avait pas encore de devis à ce stade, il s'agissait d'un pur concours d'architecture. Ce n'est pas la seule façon de procéder ; on peut aussi organiser un concours d'entreprises générales, qui viennent avec des offres de prix mais posent d'autres problèmes (qualité du travail, sous-traitance...) Malgré tout, un

concours d'architecture n'est pas la porte ouverte à des enveloppes délirantes, le prix global reste évalué par des experts.

6-7 projets furent primés pour un 2^e tour. Ils reçurent un prix dégressif. Le vainqueur final reçut le prix principal, le mandat, et les honoraires pour la réalisation. La Commission de Construction suivait le projet et préavisait à la Municipalité; gagner un concours d'architecture ne permet pas de faire n'importe quoi sur les éléments pas encore décidés (poutres en acajou ou façade en marbre !) il fallait et il faut encore respecter l'esprit du projet.

Le concours ne reçut aucune subvention de la part de l'Etat, mais celui-ci s'immita tout de même dans le débat au travers les normes du canton pour les constructions scolaires. Il fallait par exemple 5 m² par élève dans la cour (soit un hectare de cour pour 2000 élèves). Ces normes évoluent sans cesse et provoquèrent plusieurs fois des interférences avec le déroulement du projet.

PRÉAVIS 77-2006, CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AGRANDISSEMENT DU SITE SCOLAIRE DU LÉMAN

Une fois le concours fini l'architecte se chargea de recruter les offres, l'étendue de son mandat déterminant sa rémunération, selon l'usage. Par exemple, si l'architecte assure 100% du projet (jusqu'à la remise des clés) alors il reçoit l'entier des honoraires de l'ensemble du projet prévus sur l'enveloppe globale. S'il ne couvre le projet que jusqu'aux "offres rentrées" (soit une réalisation de 50%) il ne recevra que la moitié. L'architecte ne doit pas se contenter de recruter les premières entreprises venues, il se doit de vérifier leur qualification.

La réalisation du projet n'est pas un long fleuve tranquille. Le processus de mise à l'enquête est long et lié à la vérification par rapport à de multiples normes (sécurité, incendie, isolation, étanchéité). Il faut aussi assurer la coordination entre les ingénieurs (civil, sanitaire, acousticien, chauffage, électricien...) et il arriva fréquemment que les normes évoluent au cours de l'élaboration du projet (normes sismiques ou d'incendie....)

Là encore la soumission suivait la LMP. Il fallait établir des cahiers des charges, des tableaux comparatifs pour classer les offres. Chaque corps de métier suivant ses propres normes, l'architecte coordonnait le tout. Que l'architecte accepte de négocier ses tarifs ou pas, il était le vainqueur du concours d'architecture: l'organisateur du concours, ici la commune, a l'obligation de travailler avec lui.

Le chantier du site scolaire du Léman commença en août 2009 et dura deux ans. Il fallait rénover mais aussi construire un nouveau bâtiment. Le planning des travaux dans le temps se devait d'être respecté puisqu'il fallait bien accueillir les élèves! Le montant d'étude initial se montait à 2,3 millions, et atteignit 3 millions à la fin.

Les chantiers évoluent ; il faut parfois recadrer le contenu. La clinique dentaire, par exemple, était prévue dans les travaux, puis elle en fut retirée. Les "estimations", mentionnées en page 12 du préavis 77 doivent correspondre aux entrées de soumissions. Ce sont des réserves sur les travaux d'ingénierie.

PRÉAVIS 17-2007, AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU SITE SCOLAIRE DU LÉMAN

Le crédit de construction correspondait à 60% du total des adjudications sur la base des offres rentrées, et à 40% sur des estimations. Il y eut des ajustements, notamment l'ajout de

travaux qui auraient dû être repoussés mais qui furent finalement rajoutés à l'enveloppe pour des raisons d'urgence (dangerosité du bâtiment à rénover).

Le préavis comporte en p. 27 une évolution des coûts: ceux-ci augmentèrent à cause de l'évolution du programme des travaux: réfection de la toiture du bâtiment existant et des classes spéciales du rez–inférieur de ce dernier.

Les travaux furent surveillés par l'architecte qui s'est adjoint un bureau spécialisé en gestion de chantier. Un procès-verbal du rendez-vous hebdomadaire de chantier auquel assistait un représentant du service urbanisme - bâtiments était transmis à la Municipalité.

Une Commission de Construction composée de deux municipales, des architectes du directeur de l'établissement et de représentants du service Urbanisme–Bâtiments se réunissait régulièrement afin de s'assurer de la bonne marche du projet et de préparer les décisions devant être prises par la Municipalité.

CONCLUSION

Les membres de la commission conjointe « COFIGEST » se félicitent de la transparence affichée par la Municipalité sur ces processus. Ils ont eu une présentation exhaustive des étapes préparatoires d'un préavis, du fonctionnement des concours d'architecture et des appels d'offre pour la conduite d'un grand projet. Ils comprennent d'autant mieux la nature des frais engagés avant qu'un projet ne soit présenté au Conseil Communal sous la forme d'un préavis, dépenses qui n'étaient pas toujours très compréhensibles sans cet éclairage.

Etant d'une nature explicative, le sujet traité par la commission n'était pas destiné à être approuvé ou refusé. La réunion de la COFIGEST se termina donc sans vote.

ANNEXE 1 : PRÉAVIS

Plutôt que de reproduire in-extenso les préavis cités, voilà des liens permettant de les retrouver sur Internet.

Préavis N° 28-2004: http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/preavis/preav38.2004.pdf

Préavis N° 77-2006: http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/preavis/preav77.2006.pdf

http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/preavis/preav77.06_plan1.pdf

http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/preavis/preav77.06_plan2.pdf

http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/preavis/preav77.06_plan3.pdf

http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/preavis/preav77.06_plan4.pdf

http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/preavis/preav77.06_plan5.pdf

Préavis N° 17-2007: http://www.renens.ch/doc_tel/pdf/preavis/preav17_2007.pdf

ANNEXE 2 : PUBLICATION DANS LA FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE

Vendredi 6 et mardi 10 mai 2005

Avis officiels

N° 36-37 - Page 35 - FAO VAUD

6. Valeur de l'offre

1. Montant de l'offre retenue après vérification:	Fr. 728 744.- TTC
Offre la plus haute:	Fr. 1 337 280.- TTC
Offre la plus basse:	Fr. 728 744.- TTC

7. Voie de recours

La décision a été notifiée par écrit à tous les soumissionnaires.

279409

La Municipalité



PAUDEX

Décision d'adjudication

1. Procédure: ouverte.

2. Objet

Réaménagement de la route de la Bordinette à Paudex.

3. Adjudicateur

Municipalité de la Commune de Paudex, route de la Bordinette 5, 1094 Paudex.

4. Date de l'adjudication: 26 avril 2005.

5. Adjudicataire:

Entreprise René May SA, rte de Reculan 1, 1030 Bussigny-près-Lausanne.

6. Montant des offres TTC

Offre retenue:	Fr. 960 749.15
Offre la plus basse:	Fr. 960 749.15
Offre la plus élevée:	Fr. 1 104 454.35

7. Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, dans les 10 jours de sa parution dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud. Le recours doit être déposé en deux exemplaires, dûment motivé, avec indication des moyens de preuve.

280272

La Municipalité



RENEUS

Concours d'architecture à deux degrés

Extension du site scolaire du Léman

Adjudicateur / Organisateur

1. Adjudicateur

Municipalité de Renens
Rue de Lausanne 33, 1020 Renens

2. Organisateur

Service Urbanisme-Bâtiments
Centre technique communal (CTC)
Rue du Lac 14
1020 Renens
☎ 021 632 74 02 / Fax 021 632 74 99

Type de procédure

- concours de projets d'architecture à deux degrés selon le règlement SIA 142;
- adjudication soumise à l'accord GATT/AMP-OMC et l'AIMP.

Objet

- réalisation de l'extension du site scolaire du Léman et transformation partielle des bâtiments existants;
- concours de projets à deux degrés. Le premier degré correspond aux prestations d'architectes pour une recherche de parti. Le second degré correspond aux prestations d'architectes pour un avant-projet;

- au terme du premier degré, 6 projets au minimum seront retenus pour la participation au second degré;
- le rapport du jury, qui ne comportera pas la levée de l'anonymat, sera transmis par l'intermédiaire d'un notaire, aux concurrents dont le projet aura été retenu. Ce rapport leur communiquera la critique de leur projet, ainsi que tous les éléments utiles pour le second degré.

4. Prix, mentions éventuelles et indemnités

- le jury dispose d'une somme globale de Fr. 150 000.- TTC à partager entre 5 et 7 prix;
- une indemnité sera versée à chaque concurrent dont le projet aura été admis au jugement du second degré;
- un prix ou une mention pourra également être attribué à un projet non retenu au second degré;
- un projet faisant l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au premier rang, peut être recommandé par le jury à l'unanimité pour la poursuite des études selon l'article 22.3 du règlement SIA 142.

5. Délais

1^{er} degré

- envoi des documents par courrier à partir du 10 mai 2005, dès la validation des conditions de l'inscription
- visite des lieux: le 1^{er} juin 2005 de 14 h à 17 h
- délai pour les questions: 6 juin 2005
- envoi des réponses aux questions: 13 juin 2005
- rendu des projets premier degré: 12 août 2005.

2^e degré

- remise des documents et maquettes: mi-septembre 2005
- rendu des projets et maquettes second degré: fin novembre 2005
- jugement du concours second degré: mi-décembre 2005
- exposition des projets: février 2006.

6. Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord AMP-OMC sur les marchés publics pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes au moment de leur inscription:

- être porteur du diplôme d'une des écoles polytechniques fédérales (EPF) ou EAUG ou école de Mendrisio ou des Hautes études techniques (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence;
- être inscrit au registre A ou B du REG (fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens) ou à un registre étranger équivalent.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription. Les pièces justificatives doivent être jointes à l'inscription sous peine d'exclusion.

7. Inscription

Les inscriptions doivent se faire par écrit à l'adresse de l'organisateur. Une copie du récépissé attestant du versement de la finance d'inscription de CHF 100.- ou 65.- euros, non remboursables, devra être jointe à l'inscription ainsi que les pièces justifiant le respect des conditions de participation. Ce versement doit être fait sur le compte CCP 10-1756-3 avec la mention concours, «site scolaire du Léman».

8. Remise des projets

Les projets seront envoyés par courrier A, sous couvert de l'anonymat, au secrétariat du concours au plus tard le 12 août 2005 avant minuit, la date et l'heure du timbre postal faisant foi.

9. Composition du jury

Présidente:

- M^{me} Doris Waelchli, architecte, Lausanne

Membres:

- M^{me} Anne-Marie Depoisier, syndique, Renens
- M. Raymond Bovier, municipal, Renens
- M. Olivier Golaz, municipal, Renens
- M. Fernand Bernasconi, architecte-urbaniste, Lausanne
- M. Philippe Bonhôte, architecte, Genève
- M. Olivier Galletti, architecte, Lausanne

Suppléants:

- M. Jean-Claude Bourgeois, adjoint technique au CTC, Renens
- M^{me} Julie Imholz, architecte, Lausanne
- M^{me} Martine Heiniger, administratrice du CTC, Renens
- M. Christian Tréboux, chef de service au CTC, Renens

Experts:

- M. Alberto Angeretti, directeur de l'Etablissement secondaire, Renens
- M. Jean-Joseph Equey, doyen, Renens
- M. Alfred Métraux, enseignant, Renens
- M^{me} Margareta Opran, architecte, Canton de Vaud
- M. Georges Tauxe, directeur de l'Etablissement primaire, Renens

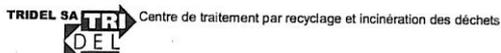
10. Critères d'appréciation

- pour le premier degré:
 - insertion dans le site
 - concepts volumétrique, organisationnel et architectural
 - économie du projet
- pour le second degré:
 - Les critères seront précisés ultérieurement aux candidats retenus pour le second degré.

11. Langue: la langue officielle est le français.

280702

La Municipalité

Autres entités adjudicatrices**Adjudication****Soumis à l'accord AMP-OMC****Marché de travaux de construction**

*

Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Adjudicateur:**
TRIDEL SA - Centre de Traitement par recyclage et Incinération des Déchets à Lausanne. Usine.

Organisateur de la procédure:

GEDEL SA
p.a. CSD Ingénieurs Conseils SA, Catherine Martin-Robert, chemin de Montelly 78 / CP 60, 1000 Lausanne 20/Suisse, tél. 021 620 70 00, fax 021 620 70 01, e-mail: gedel@csd.ch

- 1.2 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Autre

- 1.3 **Type de procédure:** ouverte

2. **Objet du marché**

- 2.1 **Nom du projet:** TRIDEL

- 2.2 **Genre de marché de travaux de construction:** Exécution

- 2.3 **Référence du dossier:** Partie d'ouvrage : US USine

- 2.5 **Description sommaire de l'ouvrage et du marché:**
Construction d'un centre de traitement par recyclage et incinération des déchets à Lausanne

3. **Décision d'adjudication**

- 3.1 **Description du marché:** Soumission N° 2770. Cloisons vitrées

- 3.2 **Nombre d'offres déposées:** 5

- 3.3 **Adjudicataires:**
BRANDT SA, 1630 BULLE

- 3.4 **Valeur des offres:**

- **Montant de l'offre retenue après vérification:** Fr. 214 531.-

- **Fourchette des offres après vérification:**

de: Fr. 214 531.- à Fr. 298 198.-

- **Devise:** CHF

- 3.5 **Critères d'adjudication:**

Selon «Barème et pondération des critères d'adjudication», annexé à la soumission.

- 3.7 **Date d'adjudication:** 28/04/2005

4. **Autres informations**

- 4.2 **Voies de recours:**

La présente décision peut faire l'objet, dans les dix jours à partir de la présente publication, d'un recours auprès du Tribunal administratif du Canton de Vaud. Le recours doit être déposé en deux exemplaires, dûment motivé, avec indication des moyens de preuve.

281260

Adjudication**Non soumis à l'accord AMP-OMC****Marché de travaux de construction**

*

Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Adjudicateur:**
AF 2264 Syndicat AF de Chersaulaz.

Organisateur de la procédure:

Service des améliorations foncières, place du Nord 7, 1014 Lausanne/ Suisse, tél. 021 316 64 64, fax 021 316 64 58, e-mail: info.saf@vd.ch

- 1.2 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Autre

- 1.3 **Type de procédure:** ouverte

2. **Objet du marché**

- 2.1 **Nom du projet:** Chemins de montagne

- 2.2 **Genre de marché de travaux de construction:** Exécution

- 2.3 **Référence du dossier:** VD 2264-Et. 6

- 2.5 **Description sommaire de l'ouvrage et du marché:**

Canalisations : fourniture et pose de T.B. (diam. 20-30 cm) env. 1700 m'; fourniture de buses galvanisées (diam. 40-100 cm) env. 170 m'. Chemins: construction de chemins en enrobés bitumineux env. 3500 m'; construction de chemins en gravillonnage bi-couche env. 1200 m'; réfection de chemins env. 650 m'.

3. **Décision d'adjudication**

- 3.1 **Description du marché:** Chemins de montagne

- 3.2 **Nombre d'offres déposées:** 6

- 3.3 **Adjudicataires:**
ATRA SA, ZI, Sous-le-Grand-Pré 5, 1860, Aigle

- 3.4 **Valeur des offres:**

- **Montant de l'offre retenue après vérification:** Fr. 2 438 189.10

- **Fourchette des offres après vérification:**

de: Fr. 2 438 189.10 à Fr. 3 493 044.10

- **Devise:** CHF

- 3.7 **Date d'adjudication:** 07/04/2005

4. **Autres informations**

- 4.2 **Voies de recours:**

Le délai de recours est échu. La présente décision d'adjudication a été notifiée par écrit aux soumissionnaires.

281262

La FAO, une information indispensable

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Chers Collègues,

Juste pour relever, qu'au-delà de l'obligation réglementaire qui est faite au Conseil de réunir une fois par année les Commissions des finances et de gestion, ce rapport montre très bien, à mon sens, l'intérêt de ce type de réunion par les informations qu'il apporte. De plus, M. Montabert l'a bien rédigé et il nous en a fait un résumé ce qui a permis de conserver un aspect très incisif qui me semble essentiel. J'espère donc que les présidents de ces deux Commissions, l'année prochaine, parviendront de nouveau, sous la pression, du Président du Conseil communal à se réunir et à nous proposer une nouvelle investigation de ce genre afin de "soigner notre ignorance".

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission et se réjouit qu'une telle Commission se réunisse au moins une fois par an.

14. Rapport du préavis N° 35-2013 – Censuy – demande d'un crédit pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double (VD 4), d'un APEMS, d'un abri PCi de 192 places et pour l'aménagement d'un parc sportif.

Mme la Présidente prie M. Vincent Keller, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller, Président-rapporteur, donne lecture de son rapport**

*Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

La Commission chargée d'étudier le préavis 35-2013 « Censuy - Demande d'un crédit pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double (VD4), d'un APEMS, d'un abris PC de 192 places et pour l'aménagement d'un parc sportif » s'est réunie le lundi 7 mai 2013 dans la salle de conférence du Centre technique communal. Elle était composée pour l'occasion de Mesdames et Messieurs Elodie Golaz-Grilli, Maria del Mar Rodriguez, Gérard Duperrex, Pascal Golay, Oumar Niang, Cemal Ozcan, Didier Vienet et Vincent Keller, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Madame Myriam Romano-Malagrifa et de Messieurs Jean-François Clément, Jean-Marc Dupuis et Jean-Pierre Rouyet. Elle était accompagnée par Mesdames et Messieurs Michelle Dedelley (cheffe de service Culture-Jeunesse-Sports), Jean-Claude Bourgeois, Alain Lombardet (chef du service Bâtiments – Domaines) et Angela Cupaiolo, des architectes Javet et Esposito, représentants du bureau vainqueur du concours ainsi que de Monsieur Flach de l'entreprise Regtec assurant la coordination des prestataires.

Cadre du préavis

Après un tour de table nécessaire par le grand nombre de participants à la séance, un rapide exposé est présenté par Monsieur Dupuis. Celui-ci présente à la Commission les enjeux du projet, son historique et le choix final présenté au Conseil communal. Le cahier des charges de l'extension du collège du Censuy comportait la création de 15 classes pour l'enseignement primaire ainsi que de 6 salles dites de dégagement, d'une salle de science et d'une salle ACT, de 2 salles de gym aux normes VD4, d'un préau-parking à deux roues ainsi que des places de dépose automobiles, d'un terrain de foot aux normes 2ème ligue, d'une piste finlandaise, d'une piste de course, d'un terrain apte au saut en longueur ainsi que d'un édicule permettant le stockage des différents éléments pour la pratique du sport. Le budget arrêté – figurant au plan des investissements de la présente législature – se monte à CHF 25 millions.

Concours d'architecture

Le concours d'architecture sous le cahier des charges ci-dessus a remporté un vif succès puisque pas moins de 36 projets ont été déposés dans le délai imparti. Une commission composée de spécialistes et de personnel communal s'est réunie et a décidé de nommer « Le Chemin des Ecoliers » vainqueur du concours¹. A noter que le bureau d'architectes Javet&Esposito a déjà remporté le concours de l'extension du collège du Léman situé non loin, et a donc une certaine expérience du travail avec la Commune de Renens.

Il est expliqué que dans la première mouture du projet, le terrain de foot était présent mais pas aux normes de la seconde ligue. Après de longues séances de discussions et de corrections entre le service bâtiments de la Commune et le bureau d'architectes, le projet a été passablement remanié. Les bâtiments ont été déplacés au nord pour gagner de la place sur la partie sportive, le terrain de foot a été légèrement agrandi de façon à accueillir des matchs de seconde ligue et trivialement des ligues inférieures. À noter aussi que des économies d'échelle ont été trouvées de façon à faire passer le coût final de la construction de CHF 29.5 millions à CHF 23 millions, conformément au plan des investissements qui en prévoyait CHF 25 millions. Ces économies ont notamment été rendues possibles par un redimensionnement des aménagements extérieurs ainsi que des analyses sur les coûts de construction.

Pourcent culturel et concept énergétique

Tout projet d'une certaine ampleur exige l'investissement de 1 % des coûts finaux à un projet de portée culturelle. L'extension du collège du Censuy n'échappe pas à la règle. Vu l'état des finances communales et les prochains projets, il a été décidé de ramener le montant de ce pourcent culturel à CHF 80'000.- (en lieu et place de CHF 100'000.-, borne supérieure forfaitaire). La Commission comprend le choix et l'accepte. Le projet culturel financé n'a pas encore été arrêté. La Municipale en charge de la Culture informe que la commission culturelle prendra en charge ce projet une fois le crédit accordé par le vote du Conseil.

Concernant le concept énergétique et pour continuer à faire de la Ville de Renens une cité orientée vers les énergies renouvelables et durables, il a été décidé d'installer des panneaux solaires sur les différents bâtiments. Le coût d'une telle installation ne pouvant être supporté par la Commune seule, un partenariat public-privé a donc été trouvé avec un consortium de prestataires en électricité (Romande Energie, Ville de Lausanne, etc.). Ce dernier investira la

1 <http://www.esposito-javet.ch/concours/scolairesportif/site-scolaire-censuy-renens.html>

somme pour les panneaux (environ CHF 500'000.-) et rétrocèdera à la Commune de Renens un pourcentage sur la vente de l'électricité (le pourcentage n'est pas connu, les discussions sont encore en cours). Il est à noter qu'il n'est pas possible techniquement de réinjecter le courant produit par les panneaux photovoltaïques en primaire dans le bâtiment.

D'autre part, le raccordement des bâtiments à l'usine de chauffage à distance de Pierre-de-Plan – via deux conduites d'eau chaude sous pression (130°C et 175°C) – permettra de réduire la facture d'électricité annuelle. Le prix de l'énergie via le chauffage à distance est de 8.5 ct/KWh.

Extension future ?

La première question qui vint à l'esprit des commissaires a été de savoir s'il était possible dans un futur plus ou moins lointain d'agrandir le collège tel que présenté ; ceci afin d'éviter de se retrouver dans la même situation que le Collège du Léman ou d'autres structures communales. Il a été répondu que bien que le présent projet relève d'une œuvre architecturale, il serait possible d'agrandir les bâtiments pour autant que la dalle fondatrice soit correctement dimensionnée. Il ressort que le redimensionnement de la dalle de béton en vue d'une future extension (un étage supplémentaire) résulterait d'une augmentation des coûts de CHF 160'000.-, soit un surcoût de moins de 0.5 % du budget total. La Commission présente donc le vœu suivant au Conseil et l'enjoint à la suivre :

« La Commission souhaite que la Municipalité réalise une estimation réaliste des coûts de renforcement de la dalle du nouveau bâtiment de classes en vue de son élévation d'un étage. La Commission reviendra le cas échéant avec un amendement formel aux conclusions du préavis ».

A noter que ce vœu (et son éventuel amendement au nom de la commission) a été accepté à l'unanimité de la commission.

Commentaires complémentaires au rapport envoyé avant la séance du Conseil communal aux membres du Conseil

J'ai maintenant quelques nouveautés par rapport à ce rapport qui vous a été fourni. La Municipalité a transmis au Président de la Commission, un coût réaliste du renforcement de la dalle pour une somme supplémentaire de CHF 200'000.- qui comprend des travaux spéciaux à hauteur de CHF 200'000.-, une structure en béton de CHF 35'000.-, un honoraire d'ingénieur de CHF 13'000.-, un honoraire d'architecte de CHF 9'000.-, diverses CFC CHF 8'000.- et une réserve de CHF 15'000.- ce qui correspond à un total de CHF 200'000.- ce qui est légèrement supplémentaire au fameux CHF 160'000.- dont nous discutons en Commission.

La Commission propose donc l'amendement suivant: les conclusions du préavis que je vous lirai ultérieurement une fois que la Présidente m'aura donné l'autorisation de le faire de modifier les conclusions en ajoutant un montant de CHF 200'000.- pour le renforcement de la dalle à la demande de crédit.

APEMS

L'ajout d'un APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) est une volonté politique. La

situation actuelle où l'APEMS se situe au collège du Léman ne convient pas. La transformation du local de l'APEMS Léman en réfectoire scolaire adéquat pour des élèves du secondaire – moins lourd en termes de dépenses de fonctionnement – n'entraînera pas de coûts supplémentaires. En revanche, la création de l'APEMS dans le cadre du projet du Collège du Censuy entraîne un coût supplémentaire. En effet, aucune loi cantonale, ni fédérale n'oblige une nouvelle construction scolaire à mettre à disposition un APEMS; en dehors de l'existence de l'article 62² de la Constitution Vaudoise ainsi que du concordat HarmoS – notamment son volet « Horaires blocs et structures de jour³ – entré en vigueur en 2009. La Municipalité a décidé d'inclure dans le projet 36 places. Une taille qu'elle estime suffisante.

Une seule salle de science ?

A la lecture du projet municipal, la Commission s'est étonnée de la présence d'une seule salle de science pour 15 nouvelles salles de classe. Il est répondu qu'en vertu de la nouvelle loi scolaire (LEO) acceptée par le peuple en 2012, les instituteurs deviennent « généralistes » et prennent en charge l'enseignement de l'entier du cursus scolaire des élèves. La science (sciences naturelles, physique, etc..) est enseignée directement en classe. La salle de science telle que proposée dans le projet est en fait une salle multi-usages et ne sera pas équipée comme une salle de science telle que l'on peut en trouver dans le secondaire. La Municipalité informe qu'en cas de nécessité, les salles de sciences équipées du collège du Léman peuvent aussi servir au cas par cas pour les élèves du primaire.

Norme de la salle de gymnastique ?

VD4 est une norme cantonale⁴ suffisante pour un usage standard par des élèves du primaire. Il n'a pas été décidé de construire une salle permettant d'accueillir des matchs dit « de championnat » de basket ou de handball. La salle de gymnastique prévue dans le cadre du futur Gymnase de l'Ouest permettra de pratiquer de tels matchs avec une salle aux normes. La salle de gymnastique prévue au collège du Censuy sera une salle double, pour un usage en championnat, il eut fallu une salle triple impossible à caser sur le terrain à disposition.

Il est encore précisé que les clubs sportifs (notamment athlétisme) ont été consultés et sont satisfaits avec la proposition municipale. En outre, la taille de la salle de gymnastique permettra la tenue des joutes scolaires sur le territoire communal, ce qui était impossible auparavant.

Salles à disposition de la population ?

A la question de savoir si les salles (de science, de classe ou de gymnastique) pourront être utilisées par des associations, il est répondu que les salles de gymnastique seront ouvertes telles que les salles actuelles le sont (week-ends en période hivernale).

2 « L'Etat et les communes tiennent compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en favorisant leurs activités culturelles, sportives et récréatives. »

3 « L'introduction d'horaires blocs et de structures de jour est déjà en voie de réalisation dans les cantons. C'est donc un processus qui ne découle pas directement d'HarmoS. En adhérant au concordat, les cantons signataires s'engageront néanmoins à organiser de préférence le temps d'enseignement de l'école primaire en périodes blocs et à proposer également des structures d'accueil répondant aux besoins locaux (art. 11 du concordat HarmoS). » <http://www.edk.ch/dyn/15418.php>

4 http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/reglannexe3.pdf

Conclusion

La Commission ayant entendu les quatre municipaux sur les sujets aussi divers que les implications financières, l'impact sportif, les bâtiments ainsi que les architectes s'est concertée pour voter les conclusions.

Au vote, la commission accepte les conclusions du préavis 35-2013 à l'unanimité et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision y compris l'amendement venant d'être proposé au nom de la Commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

J'aimerais revenir sur la question de la salle de sciences. Cela fait plusieurs années que nous avons réforme sur réforme. La réforme aujourd'hui est d'avoir des enseignants généralistes qui sont super costaux car ils vont tout enseigner. On revient donc comme à l'époque et on nous dit qu'il n'y a pas besoin de salles de sciences car les sciences seront enseignées dans les classes.

Or, je me rappelle qu'à l'époque on se demandait, pour des nouveaux collèges, s'il ne faudrait pas construire un étage supplémentaire. Il nous était répondu que cela n'était pas nécessaire. Quelques années après il nous manquait plein de salles! Donc, moi je n'y crois pas à ces trucs. Nous savons que dans trois ans, ils reviendront là-dessus.

A Verdeaux, qui semblerait devenir maintenant un collège primaire, qui était avant secondaire, il y a je ne sais combien de salles de sciences, ce collège est très équipé. Nous avons donc fait ces investissements à l'époque (cela n'est pas si vieux puisque j'ai assisté à l'inauguration) et puis maintenant ces salles de sciences ne servent à rien peut-être, alors qu'elles vont servir.

Alors moi j'estime qu'il faudrait quand même équiper cette salle afin qu'il y ait un enseignement de sciences et que l'on ne suive pas les directeurs et ces gens qui sont des technocrates qui répètent ce que les politiques plus haut ont décidés. Nous avons voté cette réforme, nous nous sommes peut-être fait avoir, en tout cas moi, mais enfin cela ne veut pas dire qu'il ne faille par corriger les choses.

J'aimerais donc bien que nous songions à équiper ce bâtiment scolaire indépendamment des directeurs.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Chers collègues,

Dès que j'ai vu l'amendement de la Commission concernant l'option de la construction d'un étage supplémentaire, la première impression a été de me dire que cela était très bien et qu'il était juste de réfléchir comme cela. Et puis, j'ai réfléchi un peu plus loin et je me suis demandé pourquoi, et cela je le regrette énormément, cette idée ne soit pas à l'origine même du projet?

Car si nous investissons maintenant CHF 200'000.- de coût réaliste pour prendre une option, cela cache également des frais qui devront aussi être engagés au moment de l'élévation que l'on aurait pu éviter. Par exemple le dimensionnement des locaux techniques, de l'apport en énergie, en sanitaires, etc... qui aurait pu être mis en attente déjà maintenant. Il y a donc toute une réflexion qui doit être faite, comme par exemple la grandeur des escaliers en cas d'évacuation, car si nous élevons d'un étage, il y aura plus d'élèves, il y aura donc d'autres normes de sécurité qu'il faudra prendre en compte. C'est bien d'investir CHF 200'000.- pour prendre cette option, mais si ces normes n'ont pas été prises en compte au début nous risquons de nous retrouver bloqué de partout parce que nous n'aurons pas prévu, dès le début, ces dimensionnements. Je regrette profondément que, dans le cahier des charges de ce projet, il n'y ait pas eu la possibilité de surélever d'un étage et que cette discussion n'ait pas eu lieu dès le début et non au dernier moment sur un amendement. Merci.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Concernant l'amendement, la Municipalité l'accepte puisque nous avons travaillé ensemble et pour tout dévoiler à ce Conseil ce soir, nous avons déjà anticipé cette problématique et les chiffres sont arrivés le jour même de la Commission. Les chiffres ont été affinés par la suite et nous voyons que nous sommes très proches de l'estimation énoncée le soir de la Commission.

Maintenant lorsque nous dimensionnons un collège, et cela est ressorti du rapport de la Commission, les besoins scolaires qui sont issus de la planification scolaire doivent être pris en compte lors de la mise au concours. Ces besoins correspondaient à 16 classes, il nous a donc été demandé de dimensionner un collège de 16 classes et non de 24, 36 ou 40 classes. Simplement dans les réflexions, pour éviter le "psychodrame" qu'il y avait eu pour le collège du Simplon, nous avons quand même demandé s'il serait possible de surélever, dans un deuxième temps, ce collège et c'est la raison pour laquelle cette demande est venue. Le surcoût correspond à des modifications sur les pieux, il ne s'agit pas de la dalle mais des pieux, qui devront être un peu plus longs.

Concernant la salle de sciences, les bâtiments appartiennent aux communes, l'enseignement appartient au Canton. Nous construisons les bâtiments en fonction des normes que l'on nous donne. Ce collège sera un collège primaire pour Harmos, dans lequel il y aura une salle spéciale, ce sont les normes que nous suivons. Les équipements finaux ne sont pas encore totalement définis mais nous suivons ce qui vient du Canton puisque ce sont leurs prérogatives.

Je crois avoir répondu tant à l'intervention de Mme Nicole Haas-Torriani qu'à celle de M. Gian-Luca Ferrini.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

J'ai entendu dire qu'une nouvelle loi serait en discussion au Grand Conseil pour réduire la taille des salles de classe. De ce fait, est-ce que nous ne devrions donc pas repenser et faire plus de classes pour le même volume?

Est-ce que la Municipalité peut nous confirmer cette information? Merci.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs,

Il y a effectivement des discussions Canton/Communes sur les équipements et les normes en termes de bâtiments scolaires. La discussion tourne autour de la hauteur de plafond et de la dimension des salles de classe. Il n'y a pas encore, officiellement, de valeurs arrêtées mais la discussion se situe en 60m2 et 80m2 (actuellement nous construisons des salles de classe à 80 m2), donc le résultat final se trouvera au final autour de 70 m2. Il faut savoir que les salles de classe que nous avons prévues au Censuy ne font pas exactement 80m2, au Léman elles sont à 78m2, nous avons aussi demandé une réduction de la dimension des salles de classe pour des questions de coûts et de volume.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe qu'elle va soumettre au vote l'amendement proposé par la Commission et rappelant l'art. 89 du Règlement du Conseil qui précise que les votes sur les amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Amendement: "augmenter de CHF 200'000.- le crédit final pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double (VD4), d'un Apems, d'un abri PCi de 192 places pour l'aménagement d'un parc sportif". Le crédit passant donc de CHF 24'027'000.- à CHF 24'227'000.-".

C'est à une très large majorité moins quelques abstentions que l'amendement est accepté.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis amendé N° 35-2013 de la Municipalité du 29 avril 2013,

Oui le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CHF 24'227'000.-** ~~CHF 24'027'000.-~~ pour la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique double, d'un APEMS, d'un abri PCi et l'aménagement d'un parc sportif au Censuy, avant déduction des subventions attendues et du financement de l'abri PCi par le Fonds présent au bilan intitulé "Abris public de protection civile".

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:

- N° 3540.5030.226 "Censuy - nouveau bâtiment scolaire" (amortissement en 30 ans)

- N° 3540.5060.330 "Censuy - nouveau bâtiment scolaire" (amortissement en 10 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2015 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

C'est à l'unanimité que les conclusions **amendées** de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

15. Rapport du préavis N° 36-2013 – Communication sur les grands chantiers- « Renens

Mme la Présidente prie M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

- **M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur**

La Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie lundi 3 juin 2013 à la salle de Municipalité. Étaient présent-e-s Mesdames Maria del Mar Rodriguez et Dominique Perret, ainsi que Messieurs Oumar Niang, Christophe Hinvi, Jean-Pierre Leyvraz et Alberto Mocchi, Président rapporteur. Monsieur Vito Vita était excusé.

Les autorités communales étaient quant à elles représentées par Mesdames Marianne Huguenin, Syndique, et Tinetta Maystre, Municipale, ainsi que par Madame Michelle Dedelley, cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport et Monsieur Nicolas Servageon, délégué à la promotion économique.

En préambule, Madame Huguenin a brièvement rappelé l'origine et les objectifs de ce préavis.

De nombreux chantiers d'envergure vont modifier le visage de la Commune de Renens ces prochaines années, qu'il s'agisse du réaménagement de la gare et de ses alentours, de l'arrivée du tram ou du développement de divers quartiers. Il semble indispensable à la Municipalité de se montrer proactive, et d'informer suffisamment la population sur le déroulement et les enjeux de ces travaux. Le travail de communication effectué lors de la rénovation de la Place du Marché a porté ses fruits, et c'est de cette démarche qu'il s'agit de s'inspirer pour les chantiers à venir.

La Municipalité souhaite garder une certaine souplesse avec ce préavis. Les partenaires sont en effet multiples, et varient d'un projet à l'autre, ce qui aura des conséquences sur la nature et les modalités de la communication.

Des démarches ont été entamées dès 2012, avec notamment la création d'une charte graphique, de pictogrammes et d'une page internet dédiée aux grands projets urbanistiques.

Le dépôt de ce préavis est d'autant plus important que les premiers travaux en lien avec ces grands projets démarrent, et ne sont pas sans susciter de nombreuses questions au sein de la population.

Suite à ces explications, quelques questions ont été posées par les commissaires présents.

Un commissaire a demandé si les coûts liés aux premières démarches effectuées en 2012 avaient été pris en compte dans le préavis en question. Il lui a été répondu qu'ils avaient été intégrés directement au budget 2012.

*Un autre commissaire s'est interrogé sur le détail de la somme évoquée de CHF 200'000.-. Il lui a été répondu qu'une estimation précise était difficile, mais que cette somme devait permettre de couvrir les frais de communication de 5 grands chantiers prévus ces cinq prochaines années, avec à chaque fois une communication via des actions ciblées (flyers, panneaux de chantiers, annonces dans la presse, banderoles, etc.). Ces sommes ont été prévues au plus juste, et tout sera mis en œuvre pour limiter les dépenses.**

Une autre question a porté sur les contributions envisageables de la part des partenaires de la Municipalité pour les chantiers prévus (CFF, tl etc.). Il a été répondu que la participation financière de ces derniers est garantie, mais qu'il est important que la commune de Renens joue un rôle proactif en la matière, vu que ce sont ses habitants qui sont avant tout concernés.

Un commissaire a enfin demandé si des séances d'information à la population seraient mises en place, notamment en cas de dépassement des délais prévus, et si une newsletter pourrait être créée afin d'informer régulièrement la population quant à par exemple l'avancement des chantiers. Il a été répondu que des séances d'information ont déjà été organisées ponctuellement, par exemple lors de la présentation de plans de quartier, et le seraient sans doute encore dans le futur. Quant à une newsletter, cela n'a pas été prévu pour l'heure, mais c'est tout à fait envisageable au vu de la mise en place très simple de ce type d'outils.

Un commissaire a demandé si la communication était seulement prévue à sens unique ou s'il était aussi envisagé d'écouter les idées de la population et des autres acteurs concernés, comme dans le projet Cœur de Ville. Il lui a été répondu que cette phase d'écoute a déjà eu lieu dans des réunions, en amont de ce préavis. Il reste cependant possible encore d'intégrer des suggestions de détail, à l'exemple de celle faite le soir de la séance au sujet du 14 Avril à double sens (n'inciter pas seulement les automobilistes à prendre les bonnes habitudes, mais aussi les cyclistes et piétons, plus exposés).

Après cet échange sous la forme de questions-réponses les représentants des autorités communales, que nous remercions ici pour leurs explications détaillées et la qualité du préavis qu'elles nous ont soumis, ont pris congé de la commission, qui a encore brièvement débattu du préavis avant de passer au vote.

C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis 36-2013 Communication sur les grands chantiers – « Renens en mouvement » ont été acceptées par les commissaires présents.

** M. Alberto Mocchi précise que suite à cette réunion la Commission a demandé un détail précis de ce montant de CHF 200'000.- qui a été fourni et envoyé aux chefs de groupe.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et prie M. Alberto Mocchi de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 36-2013 de la Municipalité du 29 avril 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à la campagne de communication et de renforcement de l'animation en vue des grands chantiers à venir "Renens en mouvement" pour la période 2013 à 2017 d'un montant de CHF 430'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 1010.5060.340 "Communication et renforcement de l'animation sur les grands chantiers à venir - Renens en mouvement".

Vu le caractère provisoire de cet investissement, cette dépense sera amortie sur cinq ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à une très large majorité moins 5 abstentions que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Alberto Mocchi ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

16. Rapport du préavis N° 37-2013 – Demande de crédit pour les aménagements de la ligne 25 rue du Léman-avenue du Censuy, rue du Simplon, réaménagements routiers.

Mme la Présidente prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

- **M. Pascal Golay, Président-rapporteur**

La Commission s'est réunie le 29 mai 2013 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Nicole Haas-Torriani, Rosana Joliat, Irina Krier, Line Rouyet, Byron Allauca, Gérard Duperrex, Didier Vienet et Pascal Golay, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale urbanisme et travaux, M. Jean-François Clément, Municipal finances, M. Christophe Sarda, chef du service

travaux, M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-Maintenance et M. Salin, responsable du projet de la ligne 25 au TL.

Le projet de la ligne 25 part d'un constat simple : aujourd'hui les TL sont encore faibles dans l'Ouest lausannois par rapport à Lausanne et ce retard doit être comblé rapidement. La région est en plein développement pour les 10 ans à venir et les besoins de transports en commun sont et seront de plus en plus importants.

La ligne 25 qui reliera la gare de Renens à celle de Pully, permettra d'anticiper une forte progression du développement urbanistique dans la région, notamment entre le sud de la piscine et la Bourdonette ainsi que le futur gymnase de l'Ouest.

En ce qui concerne Renens, les travaux les plus importants se situeront dans le secteur Léman – Censuy, où la route devra être fortement renforcée afin de résister au poids important des véhicules. Le Carrefour du Censuy devra être élargi afin de permettre la giration des bus articulés.

La rue du Simplon devra également être renforcée dans une moindre mesure. Les autres travaux, notamment le giratoire des Glycines qui servira de terminus ainsi que le réaménagement routier de la Place de la Gare ont déjà fait l'objet d'un préavis intercommunal accepté au début 2013.

D'autre part, les travaux seront également effectués au niveau de l'aménagement routier et paysager avec une piste cyclable sur la rue du Léman dans le sens de la montée vers la piscine, une sécurisation des piétons en changeant le mode de stationnement, une réfection de l'éclairage public qui utilisera les mats TL ainsi qu'une nouvelle arborisation. A ce sujet, il est à noter que tous les arbres qui devront être abattus lors des travaux seront intégralement remplacés et harmonisés au paysage.

Les anciens luminaires encore en états du tronçon Censuy-Léman serviront à remplacer les vieux luminaires obsolètes et en mauvais états de la rue du Simplon, permettant ainsi de nettement augmenter la qualité de l'éclairage sur ce secteur tout en diminuant la consommation électrique.

Ce secteur du Simplon reste toutefois étroit et dangereux, notamment pour les cyclistes et une augmentation du trafic TL sera problématique à l'avenir. C'est pourquoi la Commission désire exprimer le vœu suivant :

Lors de l'établissement du futur plan de quartier dit « des Entrepôts », il est demandé que la chaussée de la rte du Simplon soit élargie et qu'une piste cyclable soit prévue pour l'accès au futur Gymnase.

Le choix de trolleys et donc d'électrifier toute la ligne par la pose de lignes de contacts, par rapport à l'usage de bus à gaz ou diesel s'explique pour des raisons d'efficacité, d'écologie et de limitation des nuisances sonores pour les riverains. Il est à noter que l'intégralité des frais consécutifs à cette installation, soit env. CHF 7 millions, sont entièrement à la charge des TL.

Au niveau des incidences financières, le coût de CHF 1'900'000.- peut raisonnablement être diminué d'environ 65 % à raison d'1/15 par année sur 15 ans si on prend en compte la subvention fédérale. Celle-ci n'est bien entendu pas garantie mais fort probable. Il faut toutefois noter que la nouvelle ligne 25 augmentera en contrepartie la facture des coûts TL pour la Commune.

Enfin en ce qui concerne les délais, ceux-ci sont dépendants des décisions fédérales. Dans le meilleur des cas, on peut prévoir un début des travaux en septembre 2013 pour une exploitation entre juin et décembre 2014.

C'est avec sept oui pour et une abstention que la Commission accepte les conclusions du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 37-2013 de la Municipalité du 6 mai 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.- TTC pour les aménagements de la ligne tl 25 rue du Léman - avenue du Censuy, rue du Simplon et réaménagements routiers, avant déduction de la subvention fédérale.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif compte N° 3820.5010.154 "Carrefour Censuy-Léman-Simplon-Gare - ligne tl 25".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité moins 4 abstentions que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

17. Motions, postulats, interpellations

- **M. Oumar Niang, PS**
Développement du postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang, intitulé "Pour un espace culturel au Centre-ville de Renens".

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Mesdames et Messieurs chers Collègues,

En ce début d'année 2013, il peut paraître étonnant de se repencher sur le programme et le bilan de législature de la Municipalité 2006-2011. Pourtant, certains éléments méritent d'être rappelés en préambule de ce postulat. L'un des points du chapitre « Renens, ville créatrice » de ce programme concernait en effet le projet de création d'un espace culturel communal. L'objectif était de « Mettre sur pied un programme public au centre-ville avec la création d'une Maison de la culture (ou des cultures) avec une bibliothèque-médiathèque, une salle polyvalente pour des expositions, conférences et autres, des salles pour les sociétés et les associations ». Bien que dans le document du bilan de législature, ce point apparaisse bizarrement comme atteint, il est évident que nous sommes toujours au point de départ sur cette question. Est-ce que cela veut dire que la Municipalité ne soutient plus cette proposition ? Evidemment, nous ne le pensons pas. Par contre, il apparaît clairement que ces dernières années, la priorité n'a pas été mise sur ce projet. C'est malheureux et c'est pour pallier à ce manque que le Parti socialiste de Renens a décidé de déposer un postulat.

Créer un espace dédié aux activités culturelles et associatives est un vieux rêve, qui a commencé bien avant la dernière législature. Pour beaucoup de personnes, il semble en effet évident qu'une commune de notre importance ait à disposition un lieu au centre-ville comprenant à la fois des activités culturelles diverses et des espaces pour les associations. Cela permettrait non seulement d'étoffer l'offre culturelle de la Commune et de créer la bibliothèque-médiathèque attendue depuis des années, mais aussi de répondre aux manques de locaux pour associations et de mettre à disposition une salle de réunion et de spectacles pour tout groupe voulant se réunir ou faire une représentation.

Ainsi, pour le Parti socialiste de Renens, cet espace culturel devrait comprendre :

- *Une bibliothèque-médiathèque ;*
- *Des locaux partagés pour diverses associations comprenant des espaces de bureaux et des étagères pour les archives ;*
- *Une salle pour des spectacles, des projections de films, des séances, des conférences, des lectures, etc., comprenant aussi des loges et locaux techniques pour les artistes ;*
- *Un espace d'expositions ;*
- *Un local de répétition pour des groupes divers (musique, danse, etc.);*
- *Un café/bar ou foyer de la salle de spectacles, tenu par des professionnels et avec des horaires d'ouverture similaires aux commerces de ce type.*

Si la forme, la taille, l'emplacement et le nom de ce lieu sont encore à définir, il est urgent de commencer les réflexions sur ces questions. Toutefois, elles ne doivent pas avoir lieu uniquement au sein de la petite équipe Municipale, mais doivent intégrer toutes les franges de la population. Précisément parce que ce lieu symbolisera l'échange, une démarche participative est nécessaire, non seulement avec les associations, mais aussi par le biais de séances publiques, de papillons dans les boîtes aux lettres et d'actions de rue dans des lieux variés de la Commune.

Au nom du Parti socialiste, je vous prie d'amener ce postulat en Commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce postulat.

- **Mme Myriam Coleman, Les Verts**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Dans le but d'alimenter les réflexions sur ce postulat, le groupe Les Verts souhaite soulever la question suivante : Est-ce que le site de la Ferme des Tilleuls ne pourrait-il pas accueillir un espace culturel en ses lieux ?

Dans le rapport de la politique culturelle de janvier 2009 de la Ville ainsi que dans le préavis 112-2011 intitulé « Rénovation de la Ferme des Tilleuls et création d'une fondation », il est bien indiqué que les projets d'une Maison de la/des culture/s ou encore Maison des Associations ainsi que « l'Autre Musée » sont deux projets distincts. Toutefois, ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir à une combinaison des deux projets ? En effet, cela aurait plusieurs avantages intéressants, entre autres celui d'assurer la vitalité du futur musée grâce à des activités complémentaires ou encore celui de créer une synergie de par les différents acteurs présents sur ce futur lieu culturel. En outre, nous y voyons aussi un avantage financier, cela permettrait à la Ville d'éviter deux investissements parallèles (pour un musée et pour une Maison de la/des culture/s ou Maison des Associations).

Les Verts souhaitent pouvoir ouvrir la discussion sur de nouvelles propositions afin d'envisager le développement de projets qui auront une chance d'aboutir, tant du point de vue budgétaire que du point de vue de leurs attractivités sur le long terme, et d'éviter à la Ville une dispersion de ses projets.

Merci pour votre attention.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Je souhaitais faire part d'une lettre que j'ai reçue à la suite du dépôt du postulat de la part de la ludothèque Le Potiron qui, d'une part montrait son intérêt pour ce projet mais aussi était étonné que la ludothèque ne figure pas dans la liste des éléments que nous avons énumérés. Je pense que cette remarque est totalement justifiée et j'espère que cela fera partie des discussions en Commission vue que je ne serai malheureusement pas présente pour cette commission. Merci

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Ce postulat est intéressant et je fais remarquer que c'est une des revendications que nous avons signé Les Verts, le Parti socialiste et la Fourmi rouge dans un engagement pour la législature. Donc je pense que le postulat tombe bien maintenant pour engager des discussions. Mais évidemment là-dedans il y a beaucoup de choses et je pense qu'effectivement cela demande une réflexion. Devons-nous mettre tout cela dans une espèce de gros bâtiment fourre-tout ou devons-nous diversifier les endroits, les quartiers? C'est une réflexion à avoir et c'est bien qu'il y ait une commission mais je pense qu'une seule séance ne suffira pas, il en faudra éventuellement plusieurs qui s'étaleront peut-être sur 2 ans.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>PLR:</u>	Mme Gisèle Martin M. Jacques Berthoud
<u>UDC:</u>	Mme Sandra Martins
<u>Parti socialiste:</u>	Mme Patricia Zurcher M. Ali Korkmaz
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Ellen-Mary Dreier Mme Suzanne Sisto-Zoller
<u>Les Verts:</u>	Mme Nathalie Kocher-Jaccard

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Gisèle Martin, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Dépôt d'une motion intitulée "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies"

Le groupe Les Verts dépose une motion "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies", suite à l'annonce par la Municipalité du déplacement du jardin d'enfants "Les Lapins bleus". En bref, nous considérons :

- *qu'il est important de conserver des structures de ce type, qui répondent à un besoin pour tous les enfants qui ne sont pas gardés en structures collectives (garderies) soit par choix des parents, soit par manque de place et obligation de développer le Système D, dont beaucoup de maman connaissent bien la question,*
- *que ces structures ont un rôle évident de socialisation des enfants en vue de l'entrée à l'école enfantine (degrés 1 et 2 dès la rentrée 2013), rôle d'autant plus efficace si ces structures sont réparties dans les quartiers,*
- *qu'il n'est pas supportable de priver la moitié de la Commune d'un accès direct à cette structure.*

Nous développerons ces points lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**
Interpellation relative aux abris tl

Mesdames, Messieurs,

On ne s'en rend peut-être pas compte, mais certaines opérations qui paraissent anodines au commun des mortels, comme attendre un bus immobile debout, peuvent être pénibles, voire dangereuses pour des personnes en mauvaise santé : maux de dos ou de pieds, faiblesses dans les jambes ou perte d'équilibre. D'où l'importance d'avoir des places assises aux arrêts pour maintenir au maximum l'autonomie de ces personnes et leurs possibilités de sortir de chez elles.

Or à certains arrêts, comme le 1^{er} Mai, il n'y a pas de places assises. Je ne parle même pas de l'arrêt m1 de Renens-Gare où le nombre de places est franchement ridicule, compte tenu de la demande.

J'aimerais donc poser à la Municipalité les questions suivantes.

- *Quels sont sur Renens les arrêts dépourvus de places assises, en distinguant évidemment par sens de parcours ?*
- *Pourquoi sont-ils sans places assises ? Est-il prévu d'en mettre ?*
- *Dans quelle mesure la décision est-elle du ressort des tl ou de la Commune ? En particulier qui paierait et combien cela coûterait-il par arrêt ?*
- *Qu'en est-il des arrêts des nouvelles lignes d'ores et déjà prévues ?*

Merci d'avance.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Merci M. Jean-Pierre Leyvraz de ces questions précises et de soulever une problématique qui est effectivement importante. Nous vous répondrons complètement par écrit.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Interpellation intitulée "Couper les herbes folles au bord du chemin de Jouxens"

Mesdames et Messieurs,

J'ai moi-même été interpellé par un habitant du quartier. Celui-ci, habitant non loin du club de tennis et ayant vue sur ce dernier, s'est interrogé: comment la Commune peut-elle traiter les terrains communaux là-bas avec tant de soin et ignorer à ce point les herbes folles qui poussent en face, sur les parcelles communales longeant le chemin de Jouxens?

Cette préoccupation n'est pas qu'esthétique. Avec la fin de ce printemps bien arrosé et le retour du soleil, les herbes ont poussé plus que de raison. Désormais, près de certaines intersections, elles représentent carrément un obstacle à la visibilité des automobilistes.

Il faudrait donc voir à tondre tout cela, avant que cela ne finisse en tôle froissée ou pire.

J'en profite pour préciser que l'herbe pousse même lorsque ce Conseil Communal ne siège pas. Ce serait dommage de devoir en passer par là à chaque fois qu'il faut donner un coup de tondeuse.

Je souhaite donc que l'entretien de ces abords devienne une habitude.

Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je crois que c'est plutôt une question qu'une interpellation Monsieur Montabert.

Je n'ai pas d'éléments très précis. Simplement qu'il y a des endroits où nous fauchons deux fois par année et des endroits où nous fauchons plus souvent.

Ces derniers temps, il est vrai que cela a beaucoup poussé, vu le printemps que nous avons eu. Toutefois, je propose que nous en discutons un instant après et que je vous fasse une réponse orale la prochaine fois en ayant bien visualisé les quelques mètres carré dont vous parlez.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Interpellation relative au déplacement du jardin d'enfants "Les Lapins bleus"

Bonsoir chers collègues,

Lorsque j'ai entendu la demande de nos collègues qui ont parlé avant moi sur "Les Lapins bleus", je me suis demandé si j'allais quand même déposer cette interpellation. Oui, car ce sont deux démarches qui vont dans le même sens. Voici donc mon interpellation.

L'annonce de la fermeture du jardin d'enfants "Les Lapins bleus" à la rue de l'Industrie sur un terrain communal et sa réouverture à Préfaully dans un local loué CHF 33'600.- nous interpelle.

En effet depuis des dizaines d'année nous avons à disposition des enfants de 2 ½ ans à 4 ans une structure dans le quartier de la piscine et une autre à proximité immédiate du centre-ville. Avant la transformation du CRA, il y avait en plus le mini-club.

Voici les questions que nous désirons poser à ce sujet, cela préparera peut-être le travail de la Commission chargée d'étudier le postulat:

1. *Pour quelle raison la Municipalité désire-t-elle fermer "Les Lapins bleus" à la rue de l'Industrie?*
2. *Le jardin d'enfants "Les Lapins bleus" a été rénové en 2012, si on en croit le rapport de gestion et les compte, pouvez-vous nous dire pourquoi il n'est plus fonctionnel aujourd'hui?*
3. *Un jardin d'enfants est une structure de proximité encore plus que les garderies car il s'agit d'accueil pour des périodes courtes de moins de 3 heures. Le déplacement de la maison au jardin d'enfants ne devrait pas être trop long, surtout pour des enfants petits. Donc le déménagement au sud des voies aura des conséquences pour les familles qui l'utilisent. Est-ce que vous savez d'où viennent les enfants qui fréquentent actuellement "Les Lapins bleus", de quels quartiers?*
4. *La Municipalité a-t-elle évalué l'impact de la fermeture du mini-club du CRA? Est-ce qu'il y a eu plus de demandes au "Lapins bleus"?*
5. *Le local que la Municipalité vient de louer peut-il être utilisé pour une autre structure que le déménagement du jardin d'enfants "Les Lapins bleus"?*

Nous nous réjouissons d'entendre vos réponses dans une séance ultérieure. Merci.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Je vais faire une réponse générale et rapide sur l'ensemble, mais c'est clair que nous répondrons de manière détaillée à toutes ces questions lors du prochain Conseil.

Ce qui a décidé la Municipalité à déplacer "Les Lapins bleus" c'est l'état vétuste du pavillon des "Lapins bleus", comme vous l'aurez lu dans la communication "Sous-la-loupe", et qui nécessite souvent des réparations de fortune. De plus, il est sûr que tôt au tard nous ne pourrons plus exploiter une garderie dans ce local. Ce qui a déclenché le déménagement, maintenant cet été, c'est l'opportunité de ce local à l'avenue de Préfaully 29-31. Nous avons vu l'opportunité, d'une part d'arriver dans des locaux beaucoup mieux équipés et plus grands et d'autre part de permettre d'augmenter la capacité l'année prochaine de 5 places. Actuellement il y a 15 places au "Lapins bleus" dans le pavillon, il y en aura 20 en 2014. C'est un peu la conjonction de la vétusté du pavillon, de l'angoisse, des fois, de se demander si nous allions arriver à le maintenir, de se demander s'il n'y allait pas avoir un pépin avec ce pavillon et l'opportunité de ce local à Préfaully qui a décidé la Municipalité à entreprendre ce déménagement.

Pour le reste, effectivement, nous perdons un jardin d'enfants au Nord des voies et je me rends bien compte qu'il faudra en rétablir un le plus vite possible car notre intention c'est effectivement d'avoir des jardins d'enfants qui soient répartis dans les quartiers. Je répondrai de manière plus détaillée sur les différentes questions de Mme Suzanne Sisto-Zoller.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Quelques précisions pour Mme Suzanne Sisto-Zoller concernant la fermeture du "Lapins bleus" et les travaux de rénovation.

Le 03 août 2012, nous nous sommes retrouvés aux "Lapins bleus" avec un trou de plusieurs m2 dans le plancher. Donc, nous étions à environ 20 jours de la reprise scolaire et l'alternative était soit de trouver un autre local, soit de refaire ce plancher afin que nos petits enfants puissent quand même s'y rendre. Depuis cette période, vous savez que nous sommes régulièrement suivi par le SPJ par rapport à la qualité des locaux et que ce service vient environ tous les trois mois nous dire que nous ne pouvons plus utiliser ce local et là, nous avons eu un verdict définitif, courant mai, comme quoi nous ne pouvions plus, en l'état actuel, utiliser le pavillon.

Nous compléterons également dans le cadre global de la motion, de l'interpellation et autre mais par rapport à l'entretien, je tenais déjà à vous dire ce que je pouvais vous dire ce soir.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais également répondre à la question qui concerne le mini-club du CRA. Il faut savoir que le mini-club du CRA (CRA sous forme associative) fonctionnait d'une manière qui n'était plus tellement autorisée par le SPJ comme jardin d'enfants. Cela pouvait effectivement être un accueil parents/enfants mais clairement pas un jardin d'enfants qui doit respecter un certain nombre de m2 par enfant, avoir du personnel formé et qualifié comme vous le savez. Du coup, lorsque nous avons repris le CRA, nous l'avons communalisé, nous n'avons pas à disposition les locaux ad-hoc pour pouvoir continuer sous cette forme-là. Il y a d'autres

accueils qui se font et là ce sont vraiment des accueils parents/enfants et qui fonctionnent bien.

- **Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Les Verts**
Interpellation relative à la piscine

Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse à vous après avoir été interpellée par des habitants du quartier de la piscine.

Avec le retour du beau temps et de la chaleur, il y a eu un grand rush sur la piscine le week-end passé, j'ai pu constater de visu que les trottoirs et espaces libres avaient été pris d'assaut par les automobilistes, ne laissant pas les distances nécessaires sur les trottoirs pour passer avec une poussette ou obligeant même les piétons à devoir se déplacer sur la route pour pouvoir circuler.

Aujourd'hui, de nombreuses places de parc sont à disposition à prix réduits et très bientôt la ligne de bus s'arrêtera juste devant l'entrée de la piscine et sans aucun doute l'arrivée du bus désengorgera le quartier des voitures.

Mais comme cette ligne ne sera mise en fonction que l'an prochain, n'est-il dès lors pas possible de mettre en place un service afin de s'assurer que le parcage « sauvage » les jours de forte affluence n'entrave pas la circulation des piétons avec ou sans poussette ?

Bien entendu, cette interpellation ne demande ni ne vise pas un durcissement ni une répression active mais nous sommes persuadés qu'une solution satisfaisante pour tout le monde peut être trouvée.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Je pourrais tirer en corner et tout simplement dire à Mme Nathalie Kocher-Jaccard que je lui répondrai au mois de septembre. Mais je pense que cela ne serait, de ma part, pas raisonnable étant donné que la piscine sera fermée à ce moment-là. Ce que je vous propose, c'est de discuter avec le répondant communal de la Ville de Renens pour la PolOuest et de voir quelles solutions nous pouvons trouver. Est-ce que c'est une solution avec quelqu'un qui pourrait être sur place, ou par des panneaux indicateurs? Je vous propose de vous tenir au courant durant l'été.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**
Interpellation intitulée "...un chantier dans mon quartier, dans votre quartier? Ah bon! Vous le saviez-vous?"

Je dépose une interpellation et selon l'art. 55, cette interpellation est signée par plus de cinq membres.

Dixit: ...un chantier dans mon quartier, dans votre quartier? Ah bon! Vous le saviez-vous?

Tout comme nous venons d'accepter les conclusions du préavis N° 36-2013 pour les grands chantiers sur notre Commune, il serait aussi pertinent que les chantiers de moindre importance, mais néanmoins "chantiers", soient présentés aux riverains.

En effet, j'ai été étonnée d'entendre des citoyens dire "Tiens un chantier..., mais ils font quoi encore?".

Je prends l'exemple concret, l'actuel "agrandissement de l'EMS des Baumettes" - actuel chantier d'importance et qui a débuté il y a quelques semaines déjà avec un va et vient de poids lourds pour la pose de nombreuses porta-cabines.

Ma demande à la Municipalité est la suivante:

- *Lors de la mise à l'enquête des chantiers, serait-il possible de souligner l'importance de l'information aux riverains directs sous quelque forme que cela soit bien entendu ou selon une procédure à créer par le service communal compétent et de les exposer aux maîtres d'ouvrage?*

C'est ainsi que les riverains concernés pourront être informés sur la durée et dans la teneur des travaux à venir dans leur quartier, dans leur rue.

Merci d'avance.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je propose de prendre votre proposition au bond et de tenter de l'appliquer par le biais des permis de construire que nous délivrons. C'est une excellente idée. C'est vrai que nous le disons dans les petits chantiers: "Avisiez vos voisins" surtout lorsqu'il y a des gênes dans les quartiers de villas mais là dans un chantier d'une telle importance cela me paraît important d'avoir un panneau explicatif. Nous pouvons le transmettre.

Je considère ainsi avoir répondu en tentant de le faire au mieux.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

18. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Question relative à la Brasserie du Marché

Je m'excuse mais comme nous avons de bonnes odeurs, cela m'a fait penser que la Brasserie de la place du Marché s'est fermée. Est-ce que la Municipalité peut, en deux mots, nous dire s'il y a d'autres projets d'ouverture? Ce qu'il se passe? Car c'est dommage que tout l'été cette terrasse soit fermée. Nous parlons des fois des terrasses mais celle-ci ne dérangeait ni la circulation ni les piétons.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Effectivement, nous avons suivi, avec la promotion économique, cette question de très près. En effet, même si c'est une propriété de la Coop, nous avons été interpellés par le restaurateur, qui a des problèmes financiers, pour l'aider à chercher un repreneur. C'est vrai que les conditions de reprise entre restaurateurs sont parfois difficiles et certains restaurateurs estiment parfois de manière trop élevée la reprise de leur établissement.

Ce que je tiens à vous dire c'est qu'il n'y a eu aucun phénomène légal, pénal ou répréhensible qui se soit passé dans cette Brasserie. Nous avons entendu toutes les rumeurs possibles (problèmes de drogue, d'hygiène), tant il est vrai que ce genre d'évènement fait parler. Je tiens à le dire très clairement que ce n'est absolument pas le cas, ce sont simplement des problèmes financiers qui font que le restaurateur actuel n'arrive plus à faire face à ses engagements.

Nous avons été très proactifs, en collaboration avec la Coop, pour rechercher des solutions et "touchons du bois", il y a un accord qui serait imminent avec un repreneur potentiel, ce que nous souhaitons vivement. Tout comme vous, nous ne souhaitons pas que cette Brasserie et cette terrasse soit inutilisées pendant l'été pour animer notre place du Marché qui est ouverte à tout le monde et qui, je tiens à le dire, n'est souillée d'une façon ou d'une autre par personne, je ne crois pas que la présence d'êtres humains quels qu'ils soient puissent "souiller" un lieu.

Nous avons donc été proactifs et nous souhaitons pouvoir très rapidement vous donner une information à ce sujet car je crois que cela concerne vraiment toute notre population

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Informations

Juste une petite information en trois points que j'ai beaucoup de plaisir à partager avec vous ce soir:

1. *Le 29 septembre 2005, certains s'en souviennent peut-être, nous annonçons le regroupement de l'ECAL sur le site de l'usine IRL à Renens, l'inauguration a eu lieu le 29 septembre 2007.*
2. *Le 12 février 2009 Orange s'est installé avec, à l'époque, 550 collaborateurs à Renens.*
3. *L'Ouest lausannois, qui a déjà le siège de l'UNIL et de l'EPFL entre autre, aura le plaisir d'accueillir dans quelques années toute l'administration et probablement la gestion du trafic des CFF pour la région Romandie soit entre 1000 et 1250 collaborateurs qui sont actuellement à l'avenue de la Gare et sur la place de la Gare de Lausanne. L'emplacement choisi sera celui des entrepôts CFF qui se trouvent juste avant la gare de Renens en venant de Lausanne donc juste à côté du futur gymnase.*

Renens prend donc définitivement sa place de chef-lieu du district et j'avoue que c'est très satisfaisant pour notre dynamisme et notre rayonnement.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Question relative au déménagement du jardin d'enfants "Les Lapins bleus"

J'aimerais ajouter une question à mon interpellation, mais ce n'est plus une interpellation c'est une question:

Est-ce que l'on peut nous dire quels travaux il faudrait faire pour pouvoir maintenir "Les Lapins bleus"? Est-ce que la Municipalité a fait une fois ce calcul?

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je n'ai pas un chiffrage exact mais comme c'est un pavillon construit en 1964 et qu'il est plein de trous, le meilleur marché serait de le démolir et de le reconstruire. De toute façon, nous pouvons le faire dans tous les sens, nous ne pouvons pas garder la structure actuelle. Même si nous voulions garder le jardin d'enfants sur le même lieu tout-de-suite, il faudrait démolir et reconstruire donc nous n'arriverions pas à garantir cela pour la rentrée scolaire.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

- Réaction suite à l'intervention de Mme Rosana Joliat au point 9 de l'ordre du jour

Je voulais mentionner, pour le procès-verbal et pour répondre à la remarque de tout-à-l'heure de Mme Rosana Joliat, que nous en avons parlé lors du groupe du dernier conseil intercommunal de la PolOuest comme quoi j'allais rapporter lors de ce Conseil. Rappeler aussi qu'il avait été reproché largement à mon ancien collègue, M. Gian-Luca Ferrini, le fait qu'il n'avait pas rapporté et qu'il fallait que je le fasse.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

- Remerciements

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Cher Public,*

Je me permets ce soir, à titre personnel, afin de marquer la fin de cette 2^{ème} année de notre législature 2012-2016 remercier soir trois dames qui ont collaboré durant ces deux premières années avec moi au sein du bureau élargi de notre Conseil. J'étais souvent le seul homme parmi ces dames mais il n'y a jamais eu de fausse note même si de temps en temps je leur cassais les pieds avec mon Pays d'En-Haut.

Pour marquer cette collaboration, je n'aimerais pas vous quitter, Mesdames, sans vous remettre un petit présent pour vous remercier pour toute votre gentillesse et votre douceur vis-à-vis de moi. Je citerai Mme la Présidente, Mme Nicole Divorne, et les deux scrutatrices Mmes Gisèle Martin et Irène Frei-Premet.

C'était juste une petite attention et je relèverai juste une chose comme scrutatrice c'est un travail qui est par facile et ces dames ont eu énormément de travail avec les votations et les séances de bureau que nous avons eues.

Merci encore.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente, avant de clore la discussion, communique que la présidence du groupe Les Verts sera désormais assurée par M. Alberto Mocchi suite à la démission de M. Raymond Gauthier.

19. Allocutions

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

C'est fin du mois de juin correspond maintenant, selon la volonté de l'Assemblée constituante, à la fin de l'année politique et au traditionnel bilan politique sur l'année écoulée. Bilan qui semble un peu routinier, comme tous les bilans annuels, mais que j'ai toujours trouvé pour ma part enrichissant. Parce que c'est l'occasion de prendre un peu de recul, un peu de distance, de lever le nez du guidon et aussi de se dire "Mais tient, nous avons fait tout cela!". "Lever le nez du guidon" c'est une expression que j'aime bien et qui peut être utilisée au propre et au figuré ! A Renens, nous sommes immergés jusqu'au cou dans un trend "Renens en mouvement". Entre guillemets parce qu'une des choses que nous avons réalisé cette année, c'est de mettre sur pied, dans un premier temps déjà et en attendant le renfort que va nous apporter le préavis que vous avez voté ce soir, un concept, un site Internet, des logos pour soigner la communication sur tout ce qui va être en mouvement ces prochaines années dans notre Ville. Il est vrai que nous pourrions y intégrer également des chantiers plus privés pour lesquels nous avons peut-être moins d'informations parfois, comme celui qui a été signalé pour les Baumettes. Je vous incite, et la population aussi, à aller voir sur le site www.renens.ch les informations déjà recueillies sur ces projets qui vont changer le visage de notre Ville. Par exemple, le collège du Censuy, ou le prolongement de la ligne tl 25, dont vous avez approuvé les projets ce soir. Ce site, lui aussi, est en mouvement et va pouvoir évoluer, être complété dans un cadre, avec un concept d'ores et déjà donnés.

Ce mouvement se reflète non seulement dans les trois préavis votés ce soir mais dans tous ceux qui ont été votés ces 12 derniers mois et dans toutes nos activités. Un mouvement en bus, mais également un mouvement en train et en tram, cette année ayant vu des fortes avancées dans ces deux projets. Pour la Gare, par le vote de Renens du plan de quartier, par le vote de Renens et de nos trois communes partenaires Chavannes, Crissier et Ecublens du premier crédit d'ouvrage pour la rénovation urbaine du secteur de la Gare. Mais surtout tant le tram que la Gare ont vu leur plans déposés à Berne dans le cadre très officiel d'une "PAP" (procédure d'approbation des plans) et ont été mis à l'enquête, ils s'inscrivent formellement dans les planifications supérieures des CFF, du Canton et de l'agglomération.

Nous avons des fois ces périodes qui semblent longues, nous parlons de projet et personne ne voit rien, il n'y a pas de trax qui creuse ! Nous parlons de ces projets et les gens disent "vous causez, vous causez, cela n'avance pas!" et là, avec ce dépôt de plans et cette mise à l'enquête, nous voyons que ces projets deviennent très concrets. Au sujet de la Gare, il y a encore eu, outre les deux préavis que j'ai cités, le préavis relatif aux collecteurs qui lui est déjà très concret maintenant, oh combien pour les riverains, et qui précède la suite.

J'ai recensé les préavis votés sur lesquels nous avons travaillé ensemble; certains avaient un caractère politique délicat comme les caméras à la Gare, qui sont maintenant installées, ou la taxe au sac qui a suscité pleins de débats et qui en suscitera, je suis sûre, encore en juillet. Dans tous les cas, je vous invite à venir nombreux sur la Place du Marché le 29 juillet puis en septembre pour découvrir les animations ludiques et intéressantes proposées par le service Environnement-Maintenance.

Nous avons aussi voté deux préavis sur le projet de la Croisée, le plan de quartier, le subventionnement et le cautionnement. A ce sujet, des informations toutes récentes nous font savoir que le début des travaux est imminent, les soumissions sont rentrées pour les

premiers travaux particuliers. Toutefois, il n'y aura pas d'emblée de grandes pelles mais ces travaux vont commencer et vous serez tenu au courant de cette avancée que tout le monde attend.

Vous avez également voté un préavis pour le réaménagement du parc du Paudex, dont l'inauguration aura lieu prochainement. Nous avons travaillé sur des préavis pour la cyberadministration, sur la rénovation de la piscine qui va se remarquer bientôt puisque la piscine va fermer un peu plus tôt cette saison pour commencer ses travaux. Nous avons aussi voté un deuxième centre de calcul informatique, vendu un terrain (et crée un fond pour l'achat de terrain par la commune), participé à aider l'entreprise IRL à rester sur Renens et je crois que c'est un des préavis importants que vous avez voté. Donc vous, le Conseil, avez tous beaucoup travaillé et je tiens à remercier toutes les commissions. Je remercie également la Commission de gestion avec qui nous avons eu une collaboration riche. Pour la Commission de gestion c'est l'occasion de découvrir les arcanes de l'administration, pour nous c'est l'occasion d'expliquer, de faire comprendre, d'être confronté à des questions ou à des propositions qui sont intéressantes comme nous en avons eu ce soir avec le préavis du Censuy.

La Municipalité a beaucoup travaillé aussi, voici quelques chiffres qui ont également été mentionnés devant le personnel communal, qui avait sa soirée annuelle hier. Sur l'année civile 2012, la Municipalité a tenu 40 séances et traité 1165 dossiers, c'est beaucoup ! Nous prenons des petites décisions, des grandes décisions, des petites qui semblent parfois toute simples et qui ne le sont pas, des grandes où, parfois, nous ne pensons pas forcément à tout. Cela me permet de remercier aussi ici l'administration communale, ces 183 EPT, mais plus de 200 personnes, qui travaillent à tous ces projets.

La vie de la Commune ce n'est pas seulement les préavis, c'est aussi les d'activités et il y en a eu beaucoup. Renens a bougé à vélo, à patins à roulettes, de toutes les manières possible, avec l'Ouest lausannois dans le projet Cap sur l'Ouest, ce slow-up qui a permis de parcourir tout l'Ouest lausannois en mobilités douces. A ce sujet, nous pouvons déjà vous annoncer que, sous réserve d'une confirmation définitive des Municipalités, ce projet repartira en 2014 vu l'enthousiasme général qu'il a suscité dans l'Ouest lausannois et au dehors. Renens a à nouveau bougé à vélo avec le Tour de Romandie, Renens a bougé à pied en inaugurant deux préavis que vous aviez votés les douze mois précédents, c'est-à-dire le terrain synthétique sur le site du Censuy et le terrain multisports à côté du tennis. Renens a bougé avec des fêtes de quartier organisées tant par le service Culture-Jeunesse-Sport que par la Commission d'Intégration Suisse Etranger, Renens a encore bougé à pied avec la course pédestre qui est une course qui monte en affluence. Je tiens également à signaler que nous avons fêté cette année les 5 ans des Ateliers de la Ville de Renens, cette petite structure qui se trouve dans le même bâtiment que l'ECAL et l'EPFL+ECAL LAB et qui a parfaitement rempli son rôle qui est d'encourager la création de nouvelles entreprises. Il est à relever que les Ateliers de la Ville de Renens sont un des sept parcs de l'innovation retenu par le Canton et faisant partie du projet Innovaud.

Renens a bougé aussi sur le plan plus général de l'Ouest lausannois, puisque nous avons déposé cette année avec toute l'agglomération le PALM 2012, c'est-à-dire la deuxième génération des projets d'agglomération qui sont présentés à la Confédération. Un film sur l'Ouest lausannois a également été réalisé et si vous ne l'avez pas vu, je vous invite à le voir si vous l'avez reçu ou à nous en demander un exemplaire. C'est un film qui a été fait sur notre région de l'Ouest lausannois avec un petit clip au départ réalisé par des jeunes rappers et

qui illustre par un rap la cérémonie du Prix Wakker. Au niveau urbanistique, Renens a également bougé en signant enfin le Schéma directeur intercommunal de Malley, en même temps que nous inaugurons la halte RER. C'était il y a une année, fin juin sous une grande canicule, et ce sont aussi des éléments importants pour notre Ville et pour l'Ouest lausannois.

Un mot peut-être sur les préoccupations que vous avez eues ce soir sur les comptes de la Ville. Ce sont des préoccupations que toute la Municipalité partage, nous savons que nous avons des projets importants à entreprendre, nous devons tenir ces projets urbanistiques, ces projets d'infrastructures et nous savons qu'ils coûtent chers. Nous sommes conscients que nous devrions développer également des projets culturels, des projets pour la petite enfance et c'est un peu notre défi d'arriver à faire le tout.

Vous le savez, il y a des négociations entre les communes vaudoises et le Canton. En effet, les communes ont l'impression qu'elles ont aidées le Canton lorsque celui-ci était dans des grandes difficultés financières, mais qu'au fond il n'y a pas eu de retour d'ascenseur. Aujourd'hui, le Canton a obtenu un AAA dans les cotations des marchés financiers et s'en félicite et nous nous en félicitons également. Toutefois, il y a un certain nombre de communes, dont nous faisons partie, qui n'ont pas de AAA et qui ont des difficultés financières certaines, ceci est également le cas pour des communes plus aisées. Ces négociations qui ont été difficiles sont sur le point d'aboutir. Une douzaine de séances ont été nécessaires et je tiens à dire que nous, Commune de Renens, avons été proactifs dans ces négociations pour faire entendre la voix des communes qui bénéficient de la péréquation mais qui, pour autant, ne roulent pas sur l'or. Nous souhaitons et nous espérons, et les bruits qui courent vont le confirmer, que nous aurons en peu d'air dans la part du Canton et que celui-ci va lâcher du lest. Ce n'est pas facile, le Canton a de gros projet et finalement quelles que soient les majorités chacun cherche à développer ses projets dans la logique de la structure dans laquelle il est ! Mais des allègements pour les communes devraient venir en 2013 déjà.

Pour conclure, j'aimerais remercier toute l'équipe du bureau du Conseil, remercier la Présidente qui a mené les débats de main de maître (ou de maîtresse, c'est le cas de le dire !) et souhaiter bonne chance au nouveau Président qui va devoir faire de même l'année prochaine. J'aimerais remercier aussi les concierges de la salle de spectacles qui sont là, toujours au front, non seulement les soirs du Conseil mais aussi pour toutes les sociétés locales.

J'aimerais également remercier l'équipe du secrétariat municipal qui suit, qui organise tout le travail du Conseil communal et qui a également organisé l'apéro et le repas que nous aurons ce soir, repas qui sera préparé par M. Edi Canderan du Pam-Pam. Vous vous rappelez que le Pam-Pam, avec d'autres établissements du Nord de Renens, avait fait une pétition en disant qu'il n'y a pas que le Centre qui comptait et suite à cela nous les avons rencontrés. Depuis, ils ont participé activement à la course pédestre, à Cap sur l'Ouest, ce sont eux qui étaient là au Tour de Romandie et ce soir, c'est M. Canderan qui nous prépare la collation à laquelle la Municipalité vous invite. Sont également invités à partager ce repas, l'équipe de Sonomix qui permet que les séances de notre Conseil communal soient suivies sur le site Internet en direct, mais aussi en différé ou visionnées à la télévision, et bien sûr la presse ou les fidèles qui nous écoutent depuis la tribune et que nous remercions.

Merci à vous et bon été !.

- **Mme la Présidente**

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers,
Cher public ici présent ou derrière votre écran,*

Douze mois de présidence, 9 séances de Conseil, 430 courriels reçus ou envoyés, des innombrables heures d'activités et de représentation. Des découvertes, des rencontres, avec à chaque fois l'impression d'apprendre, de s'enrichir. Bref, une chance qui ne se laisse pas calculer, qui laisse de merveilleux souvenirs qui resteront très longtemps gravés dans ma mémoire et dans mon cœur.

Cette activité ne s'est pas faite, et loin s'en faut, sans la compréhension, la participation, l'aide de certaines personnes. Il y a beaucoup de monde à remercier et je souhaite commencer par dire un grand MERCI à mes trois filles, Manon, Lisa et Eve en espérant ne pas les avoir dégoutées d'être un jour, peut-être, actives en politique.

Remercier mon mari Didier, membre de ce Conseil, qui a poussé le zèle de son activité de Député jusqu'à aller voir le fonctionnement du CHUV de l'intérieur ! Le remercier surtout pour son travail de relecture et pour ses remarques judicieuses. Ce qui va me manquer le plus, finalement, c'est probablement de ne plus pouvoir lui donner l'autorisation de parler !!!

Remercier les deux grand-mamans de mes filles qui se sont chargées de l'intendance à la maison pendant mes absences. Un merci particulier à ma Maman pour m'avoir toujours soutenue et encouragée.

Remercier le groupe Fourmi rouge pour sa confiance et son soutien pendant cette année. Je suis fière d'appartenir à ce groupe.

Remercier l'Administration renanaise et ses différents services, en particulier

- *le secrétariat Municipal et le Greffe, et*
- *plus particulièrement Monsieur Jean-Daniel Leyvraz pour les excellents contacts que nous avons eus ainsi que pour ses précieuses informations. Merci également à Mesdames Lafond et Chapuis pour leur aide constante.*

Remercier les membres du bureau et du bureau élargi avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer. Merci Irène et Gisèle pour votre soutien.

Remercier notre secrétaire, Madame Charlet, qui est la Gardienne du Graal de notre Conseil puisqu'elle a la particularité d'être le lien indispensable entre un président et son successeur ! Merci Yvette pour tout ce que tu m'as apporté pendant cette année.

Merci à Agathe Barreau, notre secrétaire suppléante, pour son investissement tout au long de cette année et sa bonne humeur.

Remercier également toutes les personnes qui gravitent autour de ce Conseil, que ce soit Monsieur Tabanyi, notre huissier, Monsieur Mendelawi, notre huissier suppléant ou toute l'équipe de Sonomix en particulier M. Widmer ainsi que notre régisseur du son, M. Cardinaux de la société Maxximum.

Finalement vous remercier toutes et tous, ainsi que la Municipalité, pour votre excellente collaboration, pour les débats cordiaux et constructifs, que je souhaite voir perdurer.

A ce sujet, je souhaite à M. Gérard Duperrex d'avoir autant de plaisir que j'ai pu en avoir tout au long de cette année.

Cette fonction est certes exigeante, mais également passionnante, tant par la diversité de ses facettes que par tous les contacts humains qu'elle génère. Il y a treize mois, vous m'avez élue à la présidence de ce Conseil. Je conclurais en vous priant de recevoir, Chères et Chers collègues, toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez ainsi accordée.

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil pour leur attention, les informe que la prochaine séance aura lieu le **12 septembre 2013** à **20h00** et se réjouit de retrouver tous les conseillers pour partager un moment festif tout en n'oubliant de remercier la Municipalité pour son organisation.

Clôture de la séance à 22h10

La Présidente

La secrétaire

Nicole Divorne

Yvette Charlet